



DÉPARTEMENT DE L'YONNE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU GÂTINAIS EN BOURGOGNE**

---

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
PROCES-VERBAL  
SÉANCE DU 30 JANVIER 2026  
VILLEROY**

L'an deux mil vingt-six, le 30 janvier à 9 heures 30, le Conseil communautaire s'est réuni, à la mairie de Villeroy, sur convocation et sous la présidence de Jean-François CHABOLLE.

Date de convocation : 16 janvier 2026

Présents : David ROUSSEL, Dominique JEULIN, Sylvie GUILPAIN, Jean-Luc BOUGAULT, Philippe DE NIJS, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Christian DESCHAMPS, Bernadette DOUBLET, Laurent BOULMIER, Gilles CARIOU, Loïc BARRET, Etienne SEGUELAS, Fred JEAN-CHARLES, Béatrice HIMBRECHTS, Florence BARDOT Patrice MAISON, Xavier ROSALIE, Jean-Luc HENRY, Jérôme CORDIER, Claudine PASQUIER, Philippe DELION, Bruno COUARD, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Annie AMBERMONT, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON.

Absents ayant donné pouvoir : Laurent ALBERT ayant donné pouvoir à Sylvie GUILPAIN, Brigitte BERTEIGNE ayant donné pouvoir à Jean-François CHABOLLE.

Absente représentée : Nadia LEITUGA représentée par Gilles CARIOU

Absents : Valérie DARTOIS, Monique JARRY, Henri DE REVIERE, Bruno CHEMIN, Jacky GUYON, Corinne PASQUIER, Jean-Claude BERNARD.

Nombre de conseillers : 41

En exercice : 41

Présents : 32

Votants : 34

Quorum : 21

Secrétaire de séance élu ce jour : Laurent BOULMIER

# ORDRE DU JOUR

## 1. GÉNÉRAL

1.1. Approbation du procès-verbal de séance du 19 décembre 2025

1.2. Compte-rendu des décisions du Président

1.3. Relations humaines

1.3.1. Création de postes

1.3.2. Ecole de musique : recrutement d'un agent chargé du suivi éducatif

1.4. Assurance

1.5. Territoires Engagés pour la Nature (TEN) 2026-2028

1.6. Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)

1.7. Numérique responsable : validation de la feuille de route

1.8. SPANC : mise à jour du règlement de service

1.9. Déchets ménagers : remboursement de frais d'huissier

1.10. Santé : avenant au marché de travaux pour le cabinet dentaire à Domats : lot 2

1.11. Développement économique

1.11.1. ZA Nord Gâtinais : achat des parcelles YT 17k et YT 17J à Fouchères

1.11.2. ZA Nord Gâtinais : voirie d'accès à la parcelle YT 56 à Fouchères

1.11.3. ZA Sud Gâtinais : Entretien de la STEP des Dornets (Savigny-sur-Clairis)

## 2. FINANCES - Budget général

2.1. Bilans des activités 2025 et projets 2026 des différents services

2.1.1. Administration générale

2.1.2. Urbanisme : planification et autorisation du droit du sol

2.1.3. Transition environnementale

2.1.4. Culture, patrimoine et tourisme

2.1.5. Enfance-jeunesse et sport

2.1.6. Préparation des transferts de compétence eau potable, assainissement et pluvial

2.1.7. Équipements d'intérêt communautaire

2.1.7.1. Autorisation de programme

2.1.8. Services techniques

2.1.9. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

2.1.9.1. Autorisation de programme

2.1.10. Communication

2.1.11. Ressources humaines

2.2. Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

2.3. Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif 2026

## 3. SPANC

3.1. Bilan des activités 2025 et projets 2026

## 4. DÉCHETS MÉNAGERS

- 4.1. Bilan des activités 2025 et projets 2026
- 4.2. Autorisation de programme
- 5. SANTÉ
  - 5.1. Bilan 2025 et projets 2026
- 6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
  - 6.1. ZA Nord Gâtinais : Bilan des activités 2025 et projets 2026
  - 6.2. ZA Sud Gâtinais : Bilan des activités 2025 et projets 2026
  - 6.3. ZA du Bordeaux : Bilan des activités 2025 et projets 2026
  - 6.4. ZA de Domats : Bilan des activités 2025 et projets 2026
  - 6.5. ZA de Vallery : Bilan des activités 2025 et projets 2026
- 7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ
- 8. QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-François CHABOLLE, Président de la Communauté de communes du Gâtinais. Ce dernier procède à l'appel et ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 9h35.

Le Président propose de désigner Laurent BOULMIER au poste de secrétaire.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

Le présent Conseil a été accompagné d'une présentation visuelle des documents. Les documents sont mis à la disposition des conseillers avec la convocation.

Le Président présente ses vœux aux élus et aux entreprises partenaires présentes et remercie Dominique VERIEN et Jean-Baptiste LEMOYNE, sénateurs, de leur présence.

## **1. GENERAL**

### **1.1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 19 décembre 2025**

Le Président soumet le procès-verbal de la réunion du Conseil du 19 décembre 2025 à l'approbation de l'assemblée. **Ce dernier est adopté à l'unanimité.**

### **1.2. Compte-rendu des décisions prises par le Président**

**Décision 1 :** Enfance-jeunesse et sport : convention d'utilisation de locaux à Egriselles le Bocage pour les vacances de février 2026.

### **1.3. Relations humaines**

#### **1.3.1. Créations de postes**

DIRECTION : Direction générale

SERVICE : Ressources humaines

RAPPORTEUR ELU : Jean-François CHABOLLE

RAPPORTEUR SERVICE : Laurent POSTIGO

**SYNTHESE : Il est proposé la création de 2 postes dans le grade d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe et 2 postes dans le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.**

### **Création de deux postes dans le grade d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe**

Compte tenu :

- de la création de nouveaux accueils collectifs de mineurs (Domats, Saint-Agnan, Nailly)
- du suivi et du développement de la Convention Territoriale Globale (CTG),
- des besoins croissants des administrés pour l'accueil de leurs enfants sur les temps périscolaires et pendant les vacances,
- du développement de l'accueil jeune et de la prestation « Services jeunes »,
- d'un besoin de technicité supérieur des agents concernant l'utilisation du logiciel de gestion des familles,

Il est proposé de créer deux postes dans le grade d'adjoint territorial principal 1<sup>ère</sup> classe, un à temps complet et un à 14/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

### **Création de deux postes dans le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe :**

Compte tenu :

- de l'augmentation des dossiers administratifs dans le domaine des instructions de permis de construire
- du développement des missions incombant au service accueil
- d'un besoin de technicité supérieur des agents pour répondre aux sollicitations des administrés

Il est proposé de créer deux postes dans le grade d'adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

### **Délibération DEL 2026-01-01**

---

#### **RESSOURCES HUMAINES : Création de deux postes dans le grade d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget, chapitre 012,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Compte tenu :

- de la création de nouveaux accueils collectifs de mineurs (Nailly, Montacher-Villegardin)
- du suivi et du développement de la Convention Territoriale Globale (CTG),
- des besoins croissants des administrés pour l'accueil de leurs enfants sur les temps périscolaires et pendant les vacances,
- du développement de l'accueil jeune et de la prestation « Services jeunes »,

- d'un besoin de technicité supérieur des agents concernant l'utilisation du logiciel de gestion des familles,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal 1ère classe à temps plein et un poste d'adjoint territorial d'animation principal 1ère classe à temps non complet à 14h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, pour répondre aux besoins énoncés ci-dessus,

Ces emplois seront pourvus par des fonctionnaires titulaires du grade précité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création de deux emplois permanents dans le grade d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe dont un à temps complet et un à temps non complet à raison de 14 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mars, dans les conditions précitées ;

**AUTORISE** Président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2026, chapitre 012 ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

**Arrivée de Monique JARRY, portant le nombre des présents à 33 et celui des votants à 35.**

#### **Délibération DEL2026-01-02**

#### **Création de deux postes dans le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget, chapitre 012,

Vu le tableau des emplois et des effectifs

Compte tenu :

- de l'augmentation des dossiers administratifs dans le domaine des instructions de permis de construire
- du développement des missions incombant au service accueil
- d'un besoin de technicité supérieur des agents pour répondre aux sollicitations des administrés

Considérant la nécessité de créer deux postes dans le grade d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps plein, pour répondre aux besoins énoncés ci-dessus,

Ces emplois seront pourvus par des fonctionnaires titulaires du grade précité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création deux postes dans le grade d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps plein, pour répondre aux besoins énoncés ci-dessus ;



**AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2026, chapitre 012 ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

### **1.3.2. École de musique : recrutement d'un agent chargé du suivi éducatif**

DIRECTION : Direction générale

SERVICE : Ressources humaines

RAPPORTEUR ELU : Jean-François CHABOLLE

RAPPORTEUR SERVICE : Laurent POSTIGO

**SYNTHESE : Il est proposé la création d'un poste non permanent pour accroissement d'activité pour mettre en place les orientations pédagogiques de l'école de musique, de danse et d'art dramatique.**

Le poste de direction de l'école de musique, de danse et d'art dramatique est toujours vacant. L'organisation générale de l'école nécessite de s'attacher les services d'un professionnel pouvant assurer la relation avec les familles, la gestion des auditions, l'organisation des heures musicales. Il devra également participer activement à la rédaction du nouveau projet pédagogique de l'école alors que la construction du pôle enfance culture jeunesse va démarrer.

Compte tenu de ces éléments il est proposé de créer un emploi à temps partiel (6h/semaine) pour remplir ces missions.

### **Délibération DEL2026-01-03**

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

**Vu** le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Vu** le tableau des emplois,

**Considérant** l'absence de directeur à l'école de musique, de danse et d'art dramatique,

Il est proposé de créer un poste à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 6h, à compter du 25 février 2026, pour accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, sur une période de 18 mois. Ce recrutement sera effectué sur le cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique. Le niveau de rémunération correspondra à l'espace indiciaire du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique sans pouvoir excéder l'indice brut 599.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à créer un emploi non permanent pour accroissement d'activité dans les conditions décrites ci-dessus et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026 au chapitre 012,

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

#### **1.4. Assurance**

DIRECTION : Direction générale

SERVICE : Direction générale

RAPPORTEUR ELU : Jean-François CHABOLLE

RAPPORTEUR SERVICE : François-Régis de CASABAN

**SYNTHESE : Il s'agit d'assurer la CCGB dans ses différentes compétences et activités.**

Il s'agit de renouveler pour un an le contrat avec Groupama pour un montant de 15 586.31 € TTC (14 291.71 € HT), hors assurance des véhicules et garantie des risques environnementaux.

Comme toutes les collectivités, la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne doit s'assurer pour :

- la responsabilité civile de ses agents
- celle de ses élus
- la responsabilité juridique de ceux-ci
- ses bâtiments
- les bâtiments communaux qu'elle occupe pour les activités liées à l'enfance jeunesse ou au sport.

Pour tous ces risques, la CCGB est liée par contrat avec Groupama. Celui-ci étant arrivé à échéance le 31 décembre 2025, il convient d'en signer un nouveau. Du fait de l'absence de l'agent en charge des contrats, il n'a pas été possible de lancer une procédure de mise en concurrence de Groupama. Il est donc proposé de reconduire le contrat selon les mêmes termes pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

#### **Délibération DEL2026-01-04**

**Vu le** Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** la proposition de contrat proposé par Groupama,

**Considérant** la nécessité pour le Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne d'assurer ses agents et ses biens,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes du contrat d'assurance avec Groupama (joint) pour un montant de de 15 586.31 € TTC (14 294.71 € HT) et pour une durée d'une année ;

**AUTORISE** le Président à le signer ;

**DIT** que les crédits seront prévus au Budget primitif 2026, chapitre 011 ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

### **1.5. Territoires Engagés pour la Nature 2026-2028 (TEN)**

**DIRECTION** : Transition environnementale

**SERVICE** : Transition environnementale

**RAPPORTEUR ELU** : Etienne SEGUELAS

**RAPPORTEUR SERVICE** : Cassandra GOURDAIN

**SYNTHESE : Il est proposé de candidater au label national Territoires Engagés pour la Nature (TEN).**

Dans le cadre de sa politique de transition environnementale et de ses contractualisations (Contrat d'Objectifs Territorial et Projet Alimentaire Territorial) la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne mène déjà plusieurs actions en faveur de la préservation de la biodiversité telles que le Jour de la Nuit, la Fête de la Nature ou le Mois de la Haie. Ces initiatives illustrent son engagement en faveur de la protection des milieux naturels de notre territoire et de la sensibilisation auprès des habitants à leur importance.

Afin de structurer et de valoriser davantage cet engagement, il est proposé de candidater au label national Territoires Engagés pour la Nature (TEN). Ce dispositif, piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et animé en région par l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB BFC), a pour objectif de reconnaître les collectivités qui vont au-delà des obligations réglementaires en matière de biodiversité. Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) et bénéficie du soutien d'un collectif régional associant la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté (DREAL), les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Seine-Normandie et de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté.

#### **Une démarche ambitieuse et fédératrice**

Le label TEN s'organise autour de trois thématiques :

- l'aménagement du territoire, visant à intégrer systématiquement la biodiversité dans les projets d'urbanisme et de gestion des espaces naturels et agricoles. Cela se traduit par la mise en place d'un verger conservatoire, la lutte contre la pollution lumineuse et la plantation de haies.
- la préservation de la biodiversité locale, à travers des actions concrètes telles que les formations des élus et des agents.
- la mobilisation des acteurs, par l'organisation d'événements de sensibilisation (Fête de la Nature, Jour de la Nuit, Fête de la Science, Jour de la Chauve-Souris, etc.).

#### **Les avantages pour la collectivité :**

L'obtention de ce label permettra à la CCGB de bénéficier :

- d'un accompagnement technique pour renforcer et structurer ses actions ;
- d'une reconnaissance nationale de l'engagement environnemental ;

- d'une intégration à un réseau de collectivités engagées, favorisant les échanges de bonnes pratiques ;
- d'une charte de communication pour valoriser les initiatives auprès des habitants et des partenaires ;
- d'une démarche d'amélioration continue des politiques en faveur de la biodiversité.

### **Perspectives et prochaines étapes**

La candidature au label TEN représente une opportunité de consolider l'engagement de la Communauté de communes en matière de transition environnementale, de fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet commun et de renforcer la cohérence des actions avec les enjeux régionaux et nationaux.

Il est donc proposé d'engager la CCGB dans cette labellisation.

---

### **Délibération DEL2026-01-05**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 20AP.235 du Conseil Régional d'approbation de la Stratégie régionale pour la biodiversité,

Considérant l'avis favorable de la commission transition environnementale à la mise en œuvre du plan d'action Territoires Engagés pour la Nature,

Considérant que « Territoires Engagés pour la Nature » est un programme conjoint du ministère de la Transition écologique et de Régions de France qui est porté par l'Office Français de la Biodiversité et par des collectifs régionaux dans chacune des régions volontaires,

Considérant l'objectif de la démarche de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions locaux en faveur de la biodiversité,

Considérant qu'en Bourgogne-Franche-Comté, la démarche est portée par un collectif composé de la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté (DREAL), les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Seine-Normandie et de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant l'animation du dispositif par l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant que l'engagement permet de bénéficier d'un accompagnement de la cellule d'animation du dispositif et de partenaires relais pour faire émerger, formaliser le plan d'action et mener les projets et permettre aussi d'obtenir une valorisation nationale et locale et augmenter ainsi l'attractivité du territoire,

Considérant que le plan d'actions se décline en trois axes et en cinq actions ci-dessous :

- Axe 1 : Aménagement

- 1.1 Mise en place d'un verger conservatoire dans la Z.A Nord Gâtinais
  - 1.2 Action contre la pollution lumineuse
  - 1.3 Plantation de haies
- Axe 2 : Biodiversité
- 2.1 Formation « biodiversité » aux élus et aux agents de la collectivité
- Axe 3 : Mobilisation
- 3.1 Organisation d'animation ou d'évènements pour la nature

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ENGAGE** la Communauté de communes dans la démarche « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) ;

**VALIDE** les grandes orientations des actions présentées ci-dessus ;

**AUTORISE** le Président à engager la collectivité dans la reconnaissance TEN sur cette base ;

**AUTORISE** le Président à solliciter toutes les subventions possibles auprès des organismes partenaires de la démarche TEN ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

#### **1.6. Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)**

DIRECTION : Administration générale

SERVICE : Administration générale

**Rapporteur Elu : Fred JEAN-CHARLES**

**Rapporteur agent : François-Régis de CASABAN**

**Synthèse : Il s'agit d'adopter le Schéma directeur des systèmes d'information élaboré avec l'aide de l'ARNIA.**

Lors de sa séance du 27 juin 2025, le Conseil communautaire a approuvé le principe de la rédaction d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) et le devis présenté par l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNIA) pour un montant de 13 800€ HT.

Depuis, les services de l'ARNIA et de la CCGB se sont réunis pour :

- établir un état des lieux de l'existant
- fixer les Priorités du SDSI
- établir le niveau d'approfondissement souhaité
- rédiger les fiches actions

Ce travail a abouti au cours du mois de décembre dernier et s'établit autour de 17 projets et 24 fiches actions de nature très diverse telles que sécuriser la continuité d'activité ou mutualiser une fonction informatique avec les communes... La plupart de ces fiches font référence à l'utilisation de l'intelligence artificielle qui sera l'un des objectifs 2026 de la CCGB.

## Délibération DEL2026-01-06

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais,

**Vu** le devis de l'ARNIA validé par le Conseil communautaire du 27 juin 2025,

**Considérant** la nécessité pour la Communauté de communes de disposer d'un outil lui permettant de bénéficier d'une vision des systèmes d'information à horizon de 5 ans,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Schéma Directeur des Systèmes d'Information annexé à la présente délibération ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

### **1.7. Numérique responsable : feuille de route**

DIRECTION : Administration générale

SERVICE : Administration générale

Rapporteur Elu : Fred JEAN-CHARLES

Rapporteur agent : François-Régis de CASABAN

**Synthèse : Il s'agit d'adopter la feuille de route Numérique responsable.**

Dans le droit fil de la rédaction du Schéma Directeur des Systèmes d'Information, l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNIA) a proposé à la CCGB de l'accompagner gratuitement dans la rédaction d'une feuille de route sur le numérique responsable.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial. Elle vise à mieux prendre en compte les critères environnementaux dans la gestion des équipements informatiques. Ce travail s'est effectué en lien avec la commune de Montacher-Villegardin qui s'est portée candidate pour y participer.

Au terme des 6 mois de travail, la CCGB dispose désormais d'une feuille de route qui va permettre à ses agents de mieux appréhender les conséquences de l'usage de l'outil informatique en matière environnementale.

Les éléments sont joints à cette délibération.

## Délibération DEL2026-01-07

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais,

**Considérant** la nécessité pour la Communauté de communes de disposer d'une feuille de route sur le numérique responsable,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la feuille de route sur le numérique responsable telle qu'annexée à la présente délibération ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

### **1.8. Déchets ménagers : Remboursement de frais d'huissier**

DIRECTION : Environnement

SERVICE : Déchets ménagers

Rapporteurs Elus : Florence BARDOT/Fred JEAN-CHARLES

Rapporteurs agents : Francis SODO/Marie-Claire BROCHARD

**SYNTHESE : En 2025, une erreur dans la facturation de la redevance a entraîné une procédure de recouvrement par huissier, entraînant des frais que les usagers n'auraient pas dû recevoir. Il est proposé que la CCGB assume la charge de ces frais indûment facturés à ces usagers.**

La facturation de la redevance incitative du 1<sup>er</sup> semestre 2024 comportait une erreur qui n'a pas été décelée au moment des vérifications et avant édition de la facture. Cette erreur empêchant les usagers de régler leur facture via PAYFIP, le Service de Gestion Comptable de Sens a pris la décision de ne transmettre aux usagers que la relance aux usagers (sur laquelle n'apparaît pas la possibilité de régler via PAYFIP). Cette édition a lancé le processus automatique de recouvrement après la 1<sup>ère</sup> relance par voie d'huissier.

Certains usagers n'ont pas reçu l'information par lettre de relance, et ont été informés de cette facturation par courrier d'huissier, majorée des frais afférents.

Il est proposé de rembourser aux usagers ces frais qui ont été générés du fait de l'administration. Le montant total s'élève à 8 520,19 € et concerne 520 usagers.

#### **Délibération DEL2026-01-08**

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais et notamment sa compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

**Vu** la délibération 2013-12-09 du 13 décembre 2013 portant sur la mise en place de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI),

**Considérant** qu'un dysfonctionnement est intervenu dans le processus de facturation de la REOMI du 1<sup>er</sup> semestre 2024,

**Considérant** que certains usagers ont reçu des relances avant l'émission de la facture initiale et ont fait l'objet de procédures de recouvrement par voie d'huissier, entraînant des frais supplémentaires,

**Considérant** que le remboursement des frais d'huissier ne sera pas assuré par le Service de Gestion Comptable de Sens (SGC),

**Considérant** qu'il appartient à la collectivité de régulariser cette erreur et d'assurer le remboursement des sommes indûment supportées par les usagers concernés,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** le remboursement des frais de recouvrement par voie d'huissier pour la facturation de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative établie pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024,

**DIT** que les montants seront inscrits au BP annexe Ordures ménagères 2026 au chapitre 67 charges exceptionnelles,

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

**1.9. Santé : avenant au marché de travaux pour le cabinet dentaire à Domats : lot 2**

DIRECTION : Direction générale

SERVICE : Santé

RAPPORTEUR ELU : Jean-François CHABOLLE

RAPPORTEUR SERVICE : François-Régis de CASABAN

**SYNTHESE : Il s'agit de se prononcer sur un avenant au lot 2 dans le cadre du marché de travaux du cabinet dentaire du centre de santé.**

La commune de Domats a lancé en 2025 le projet de construction d'un cabinet dentaire qui se trouvera dans les locaux actuels de la bibliothèque. Les marchés ont été attribués et transférés à la CCGB lors du Conseil communautaire du 19 décembre dernier.

Toutefois, l'entreprise attributaire du lot 2 (démolitions - gros œuvre - façades), a découvert que la qualité des sols ne correspondait pas à ce qui avait été évoqué (absence de dalle, nécessité de créer un fond de forme, une dalle...), et a proposé un avenant au marché. Celui-ci s'élève à 12 176.45 €HT, soit plus de 5% du marché initial (qui s'élevait à 42 968,70€ HT). Dès lors, la Commission d'Appel d'Offres a été convoquée le 21 janvier pour donner son avis sur ce projet d'avenant.

Il est précisé que l'entretien du bâtiment revient à la CCGB en contrepartie de l'absence de facturation de loyer de la part de la commune de Domats. Plusieurs contacts avec des praticiens sont en cours de considération.

Il convient désormais que le Conseil communautaire se prononce sur cet avenant.

---

**Délibération DEL2026-01-09**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne et notamment son article 5,

Vu la délibération 2025-10-31 du Conseil communautaire du 19 décembre 2025 transférant les marchés du cabinet dentaire de la commune de Domats à la CCGB,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 janvier 2026,

Considérant le projet d'avenant présenté par l'entreprise 3JBAT,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 avec l'entreprise 3JBAT titulaire du lot n°2 (démolitions - gros œuvre - façades) pour la construction du cabinet dentaire augmentant le montant des travaux de 12 176,45 €HT, portant le montant total à 55 145.15 €HT ;

**AUTORISE** le Président à le signer ;

**DIT** que les crédits seront prévus au Budget annexe centre de santé primitif 2026, opération cabinet dentaire ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

**Vote : Abstention : 4 (Bernadette DOUBLET, Loïc BARRET, Xavier ROSALIE, Jérôme CORDIER), Contre : 0, Pour : 31**

Christian DESCHAMPS demande si les subventions sont transférées au même titre que les charges.

Christelle NOLET précise que les dossiers de subvention ont été accusés comme complets mais il n'y a pas encore eu de notification d'attribution de subvention. Elle précise que les travaux n'ont pas encore commencés à ce jour.

### **1.10. Développement économique**

#### **1.10.1 ZA Nord Gâtinais : achat des parcelles YT 17K et YT 17J à Fouchères**

DIRECTION : Développement économique

SERVICE : Développement économique

RAPPORTEUR ELU : Jean-François CHABOLLE

RAPPORTEUR SERVICE : Guillaume WILLEMIN

**SYNTHESE : Il convient d'autoriser le Président à acquérir les parcelles YT17K et YT17J pour le développement de la zone Nord Gâtinais pour un montant de 183 600€ TTC (hors frais).**

Lors du Conseil communautaire du mois de mai 2025, le Président avait été autorisé à signer le compromis de vente des deux parcelles YT17K et YT17J dont la superficie totale est de 4 ha 59 a 00 ca, pour un montant total de 183 600 € TTC, auquel il convient d'ajouter les frais d'acte notarié et la rémunération due à la SAFER de 19 850€ TTC.

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser le Président à signer l'acte définitif.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'acte de vente.

## Délibération DEL2026-01-10

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en matière de développement économique,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, et notamment son article 5,

**Vu** la convention de concours technique signée le 14 avril 2020 entre la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne et la SAFER Bourgogne Franche-Comté,

**Vu** la délibération 2025-05-18 en date du 23 mai 2025 approuvant la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER et autorisant le Président à signer ladite promesse d'achat,

**Considérant** les besoins de maîtrise foncière de la Communauté de communes sur les parcelles YT17K et YT17J situées à Fouchères dans le cadre de son développement économique,

**Considérant** le projet d'agrandissement de la zone d'activités économiques Nord Gâtinais,

**Considérant** que la mise en réserve foncière par la SAFER a permis de sécuriser les parcelles nécessaires à l'extension de la zone d'activités économiques,

**Considérant** que l'acquisition des parcelles YT17K et YT17J, d'une superficie totale de 4 ha 59 a 00 ca, est essentielle pour la réalisation du projet d'agrandissement,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président de la CCGB à signer l'acte de vente des parcelles YT17K et YT17J à Fouchères pour un montant total d'acquisition de 183 600€, et en sus un montant de rémunération de la SAFER de 16 541,67€ HT, ainsi qu'une indemnisation de réalisation de bail de l'exploitant agricole de 18 892,44€ ;

**MANDATE** le notaire instrumentaire de la SAFER, Maître Nicolas DUVAL, 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026, article 2111 opération 2403 pour l'achat du terrain et les frais de notaires, article 65 888 pour l'indemnité de résiliation de bail de l'exploitation agricole et chapitre 11 article 62 268 pour les frais de rémunération de la SAFER ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

**Vote : Abstention : 1 (Laurent BOULMIER), Contre : 0, Pour : 33.**

### **1.10.2. ZA Nord Gâtinais : Voirie d'accès à la parcelle YT 56**

DIRECTION : Direction générale

SERVICES : Développement économique et Marchés publics

RAPPORTEUR ELU : Jean-François CHABOLLE

RAPPORTEURS SERVICES : Marie Claire BROCHARD et Guillaume WILLEMIN

**SYNTHESE : Il s'agit du choix de l'entreprise pour les travaux de réalisation de la voirie d'accès à la parcelle YT56 à Fouchères.**

Les entreprises ont été consultées pour la réalisation de la voirie d'accès à la parcelle YT56 à Fouchères.

Après analyse des quatre offres reçues, et à la suite de l'avis de la commission des procédures adaptées réunie le 13 janvier 2026, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Eiffage Route Centre Est.

#### **Délibération DEL2026-01-11**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en matière de développement économique,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, et notamment son article 5

**Vu** la consultation lancée pour le choix d'une entreprise chargée de la réalisation de la voirie d'accès à la parcelle YT56 à Fouchères,

**Vu** le rapport d'analyse des offres présenté à la commission des procédures adaptées réunie le 13 janvier 2026, classant l'offre de l'entreprise EIFFAGE en 1<sup>ère</sup> position,

**Vu** l'avis favorable de ladite commission,

**Considérant** la nécessité d'assurer un accès sécurisé et durable à la parcelle cadastrée YT56 à Fouchères sur laquelle doit s'implanter l'entreprise Stonehedge,

**Considérant** l'engagement pris par la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne auprès de Stonehedge de réaliser la voirie d'accès à la parcelle YT56 avant le 03 juillet 2026,

**Considérant** que la présente consultation concerne les travaux de réalisation d'une voirie pour la desserte de la future parcelle Stonehedge, cadastrée YT56 à Fouchères,

**Considérant** que l'entreprise Eiffage Route Centre Est a été identifiée comme la plus à même de réaliser cette mission, conformément aux critères définis dans la consultation,

**Considérant** l'importance de disposer d'infrastructures adaptées pour soutenir le développement économique du territoire,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le choix de l'entreprise Eiffage Route Centre Est pour les travaux de réalisation d'une voirie desservant la future parcelle Stonehedge, cadastrée YT56 à Fouchères ;

**AUTORISE** le Président de la CCGB à signer le marché pour un montant de 222 292,38 € TTC ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 ; opération 2401 réaménagement voirie ZA Nord ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

### **1.10.3. ZA Sud Gâtinais : Entretien de la STEP des Dornets**

DIRECTION : Développement économique

SERVICE : Développement économique

Rapporteur Elu : Frédéric BOURGEOIS

Rapporteur agent : Etienne STIEAU

**Synthèse : Il s'agit de renouveler la convention d'exploitation de la STEP des Dornets à Savigny-sur-Clairis pour un an, pour un montant de 10 750€ HT par semestre.**

Lors du Bureau communautaire du 21 mars 2025, les élus ont souhaité confier l'exploitation de la STEP des Dornets à l'entreprise VEOLIA pour un an. Dans ce laps de temps, il était envisagé de rétrocéder l'ensemble de la zone d'activités à la commune de Savigny-sur-Clairis. Toutefois, malgré les travaux de voirie, la rétrocession n'a pu avoir lieu du fait de la non-conformité de la défense incendie de la zone. A ce titre, une réunion est prévue avec le SDIS pour la mise à niveau de la défense incendie.

Dès lors, en attendant cette remise en état, il convient de confier pour une année supplémentaire l'exploitation de la STEP à VEOLIA pour un montant de 10 750€ HT par semestre.

### **Délibération DEL2026-01-12**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais, et notamment son article 5,

**Considérant** les impératifs légaux et environnementaux régissant les compétences de la Communauté de communes en matière d'assainissement et de gestion des réseaux d'eaux usées dans les ZA ;

**Considérant** la nécessité d'assurer l'exploitation efficace de la station d'épuration des Dornets Z.A. sud Gâtinais ainsi que son réseau d'eaux usées ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention de prestation de services pour l'exploitation de la station d'épuration et la maintenance des réseaux de collecte d'eaux usées et des équipements, avec la société VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux, dont le siège social est situé à Paris, 21 rue de la Boétie,

représentée par son Directeur du Territoire Nord Bourgogne pour une durée d'un an et pour un montant de 10 750 € HT par semestre ;

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention ;

**DIT** que les crédits figurent au Budget principal 2026, chapitre 011 ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

## **FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL**

### **2.1 Bilans des activités 2025 et projets 2026 des différents services**

#### **2.1.1 Administration générale**

Les processus administratifs ont été encore améliorés en 2025 et continueront de l'être en 2026.

Les Autorisations de Programme-Crédits de Paiement (AP-CP) ont été introduits dans le budget 2025. En 2027, ce sera au tour des Autorisations d'Engagement-Crédits de Paiement qui sont le pendant en fonctionnement des AP-CP. Cela nécessite toutefois le passage en comptabilité d'engagement exigé par la M57 et auparavant par la M14.

De la même manière, pour permettre l'information la plus claire aux élus, les délais d'envoi des dossiers pour les réunions statutaires (Conseil et Bureau communautaires) ont été portés à 15 jours, contre 10 en 2024. A souligner que le délai légal est de 5 jours. Il n'est pas prévu en 2026 d'allonger ce délai sous peine d'alourdir le fonctionnement de la CCGB.

La grande nouveauté de cette année est la production d'un rapport d'activités de la Communauté de communes. Ce document obligatoire qui retrace les différents événements et projets de l'année doit être présenté devant chaque Conseil municipal.

Sur le plan informatique, la CCGB s'est doté d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) qui doit être le fil rouge des cinq prochaines années. Elaboré en lien avec l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNIA), il envisage les différents outils (ordinateurs, logiciels, serveurs, ...) et risques (cybersécurité). Certaines fiches mentionnent par ailleurs les cas où le recours à l'intelligence artificielle est possible. C'est d'ailleurs sur ce sujet que les efforts 2026 porteront. Il s'agit en effet d'utiliser cette technologie pour améliorer et faciliter le travail des agents sur le plan de la rédaction des actes administratifs, des plannings, des comptes-rendus de réunion...

En matière d'information, il est à noter que le compte-rendu de la réunion hebdomadaire des chefs de service est diffusé aux présents, au Président, aux vice-Présidents ainsi qu'à l'ensemble des agents.

Outre le SDSI, l'ARNIA a aidé la CCGB dans la rédaction de sa feuille de route sur le numérique responsable en lien avec la commune de Montacher-Villegardin. L'objectif est de donner aux agents des outils permettant la réduction de l'empreinte carbone dans l'utilisation de l'informatique. Il peut s'agir de gestes simples (extinction des écrans...) comme d'objectifs plus ambitieux (Plan de continuité d'activité). 2026 sera l'année de mise en œuvre de cette feuille de route, présentée devant toutes les collectivités membres de l'ARNIA en décembre 2025 à Dijon.

En 2026, l'excellente collaboration avec l'ARNIA se poursuivra puisqu'un nouveau logiciel de rédaction et de transmission des actes administratifs sera mis en place,

facilitant le travail des agents. A cette occasion, la messagerie Pastell sera remplacée par un outil beaucoup plus convivial, ce qui était souhaité par de nombreux élus. Le projet de territoire que les élus ont adopté lors du dernier Conseil communautaire sera poursuivi en 2026. Le bureau d'études AUXILIA continuera d'assister la CCGB à la fois dans la rédaction administrative des fiches actions validées par les élus et leur mise en œuvre.

administration générale			
section de fonctionnement			
Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	575 500,00	586 450,00	informatique, événements (ville à joie...)
Chapitre 012 charges de personnel	690 000,00	904 100,00	personnel adm + MFS Egriselles+ 4 agents suppl (ingénieur, services RH, Environnement et Finances)
chapitre 65 gestion courante	228 400,00	260 200,00	indemnité élus, subv assos 70 000,
Chapitre 66 charges d'intérêts emprunt	610,00	300,00	emprunt yonne équipement
chapitre 67 charges exceptionnelles	5 000,00	40 000,00	subv excep SPANC
opérations d'ordre (amortissement)	86 286,68	53 050,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>1 585 796,68</b>	<b>1 844 100,00</b>	

## 2.1.2 Urbanisme : planification et autorisation droit du sol

### URBANISME-PLANIFICATION

La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne a la compétence « élaboration du document d'urbanisme » dont le service urbanisme assure la mission en partenariat avec les communes du territoire.

#### A-SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du PETR du Nord de l'Yonne

Le SCoT approuvé en 2022 n'a pas fait l'objet de procédures afin d'être compatible avec les lois dont la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Pour rappel, les différentes lois passées et en cours :

La loi « Climat et Résilience » de 2021 impose une réduction de 50 % de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) pour le 22 août 2031 sur la base de la consommation faite entre 2011 et 2020. Puis, à l'horizon 2050 d'aboutir au zéro artificialisation nette (ZAN).

La loi « ZAN 2 » du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a eu deux impacts sur la loi de 2021 :

- 1/Modifier les délais de mise en œuvre de la compatibilité des documents SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), SCoT et PLUi par rapport aux objectifs de réduction de 50% pour la période 2021 à 2031 :

- SRADDET avant le 22/11/2024 ; deux modifications approuvées le 17 et 18/10/2024 ;
- SCoT avant le 22/02/2027 ;
- **PLUi avant le 22/02/2028** après cette date les zones **2AU** ne pourront plus être ouvertes à l'urbanisation.

2/Intégrer les Projets d'Envergure Nationale ou Européenne (PENE) dans l'enveloppe, dont les projets industriels d'intérêt majeur que la CCGB vise pour son territoire.

La loi Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Elus (TRACE) a été adoptée au Sénat en première lecture le 18/03/2025, mais n'a pas été examinée par l'Assemblée. Le texte apporte des modifications importantes :

- Suppression de l'objectif national uniforme de réduction de 50% de consommation des espaces ENAF d'ici 2031 et prévision de reporter à 2034 dans une logique régionalisée ;
- Possibilité aux régions de définir leurs propres trajectoires intermédiaires, tout en conservant l'objectif national ZAN en 2050 ;
- Exemptions du calcul de consommation de certains projets = par exemple pour les PENE, pour les infrastructures de production d'énergie renouvelable...

### **Bilan 2025 et perspectives 2026**

Les élus ne se sont pas engagés dans une procédure de révision. Aussi, à ce jour, il n'y a pas de frais engagés avec un bureau d'études pour la procédure de révision/modification du SCoT.

### **Réalisation 2025**

Pour l'année **2025** : la cotisation annuelle au profit du PETR pour l'agent en charge des actions suivantes :

- suivi du SCoT (RAS pour 2025) ;
- suivi du dossier « La Seine nourricière » et « AgriParis Seine » avec le Projet d'Alimentation Territorial (PAT) : phase de réalisation. Le PETR a été désigné lauréat de la Banque des territoires ; il a récupéré près de 600 000 euros pour financer l'agriculture biologique du territoire.
- suivi du « Territoires En Action » (TEA) : 3 projets financés par la Région
- suivi de l'élaboration du « schéma directeur cyclable » = phase diagnostic du Plan Vélo du PETR du Nord de l'Yonne. Le coût de l'étude se situe autour de 70 000 €, dont 1 745 € pour la CCGB. L'ancienne voie ferrée Sens-Courtenay est intégrée au schéma.
- FEDER (Fonds européen de développement régional) rural 4 dossiers accompagnés, dont celui du centre de culture enfance et jeunesse de la CCGB ;

- réalisation d'une étude sur la mobilité des salariés du Nord de l'Yonne.

La cotisation de la CCGB est de **16 903,07 €** sur 135 582,50 € (14 475,95 € en 2024 sur 116 118,83 €), hors agents du Contrat Local de Santé (CLS).

### **BP 2026**

Pour l'année **2026** : ligne de cotisation à prévoir de **18 000 €**.

### **B- PLUi**

Le 12 avril 2024, le PLUi a été approuvé. Une première modification simplifiée a été opérée et approuvée le 13 décembre 2024. Le service urbanisme centralise l'ensemble des demandes émanant des élus, des particuliers, des instructrices qui relèvent de procédures différentes. Cette fin d'année 2025, une procédure de modification simplifiée n° 2 sera assurée en interne par la chargée de mission planification.

Le recours contre le PLUi-2024 engagé depuis septembre 2024, a généré une dépense de 3 000 € en 2025 sur un total de 4 800 € prévus. Les conclusions de l'avocat de la CCGB ont été transmises au Tribunal administratif en mai 2025. La procédure suit son cours.

Le PLUi n'a pas fait l'objet de nouveaux recours à la suite de l'approbation de la modification simplifiée n°1.

### **Le service :**

La responsable de service est la chargée de mission planification des documents d'urbanisme. Cette charge représente 0,8 ETP.

Le service urbanisme-planification est installé à Saint-Valérien rue des Martinières (ex tri-postal) depuis juin 2024. Il n'a pas de nouveaux besoins pour l'année 2026.

### **APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)**

Le service urbanisme assure la mise en œuvre du droit des sols pour l'ensemble du territoire de la CCGB. Cette prestation, au sein d'un même service pour le compte des maires, permet d'assurer une instruction maîtrisée et équitable pour les élus, les administrés et le territoire.

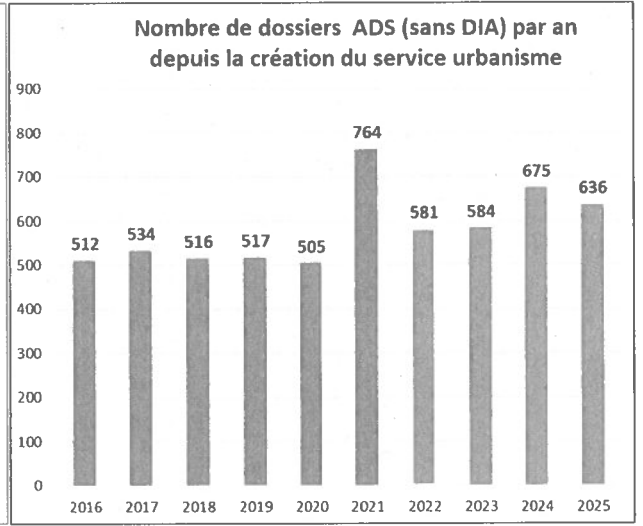
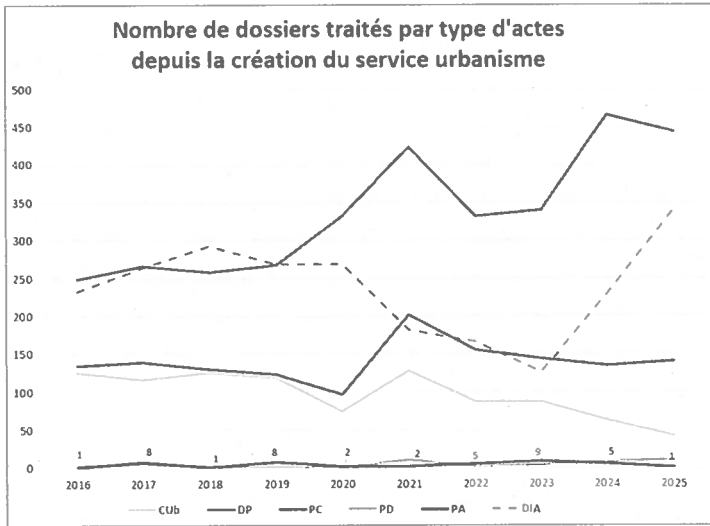
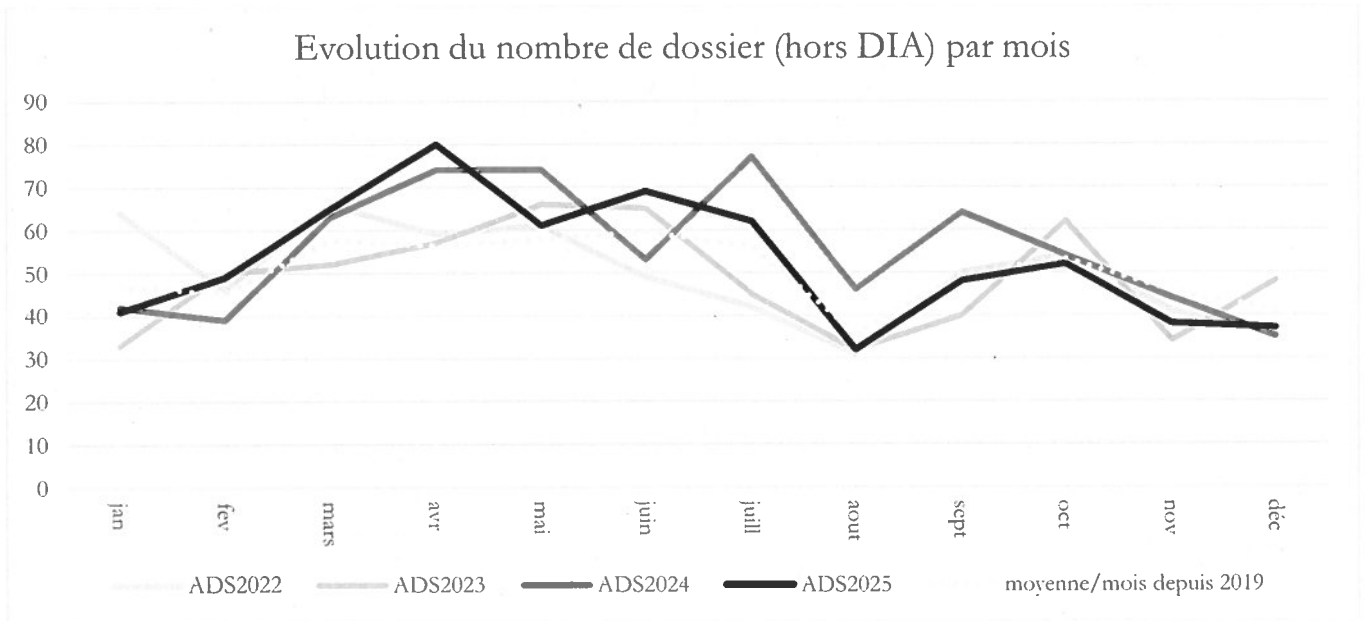
### **A-Bilan quantitatif et comparatif pour l'instruction des 26 communes**

#### **A.1 Bilan annuel des autorisations d'urbanisme**

Le total des dossiers ADS traités est de 559 au 31 octobre 2025.

Deux dossiers sont en cours de traitement cette année par les services de l'Etat pour le champ photovoltaïque de Savigny-sur-Clairis et le projet agrivoltaïque à Brannay.

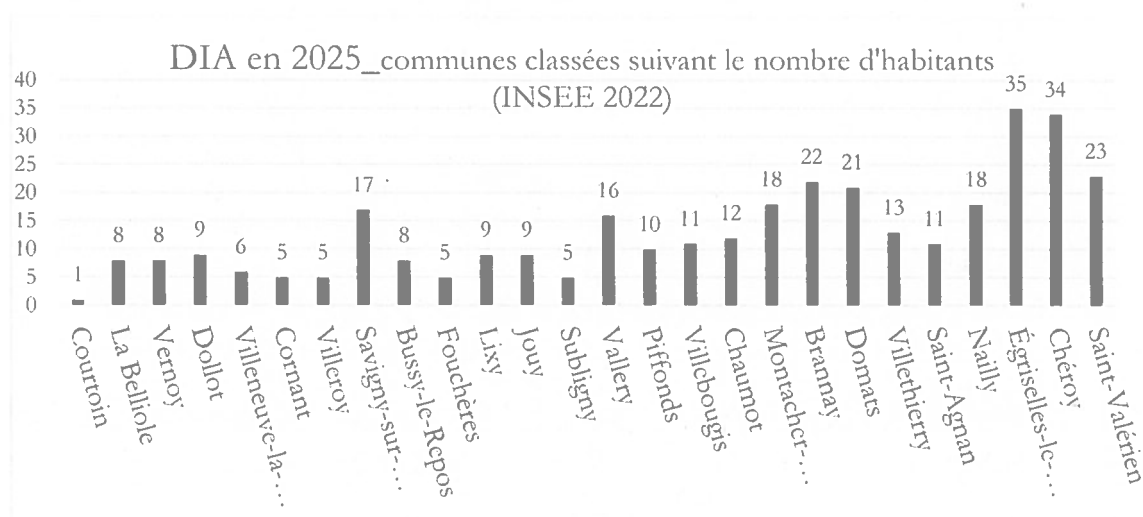
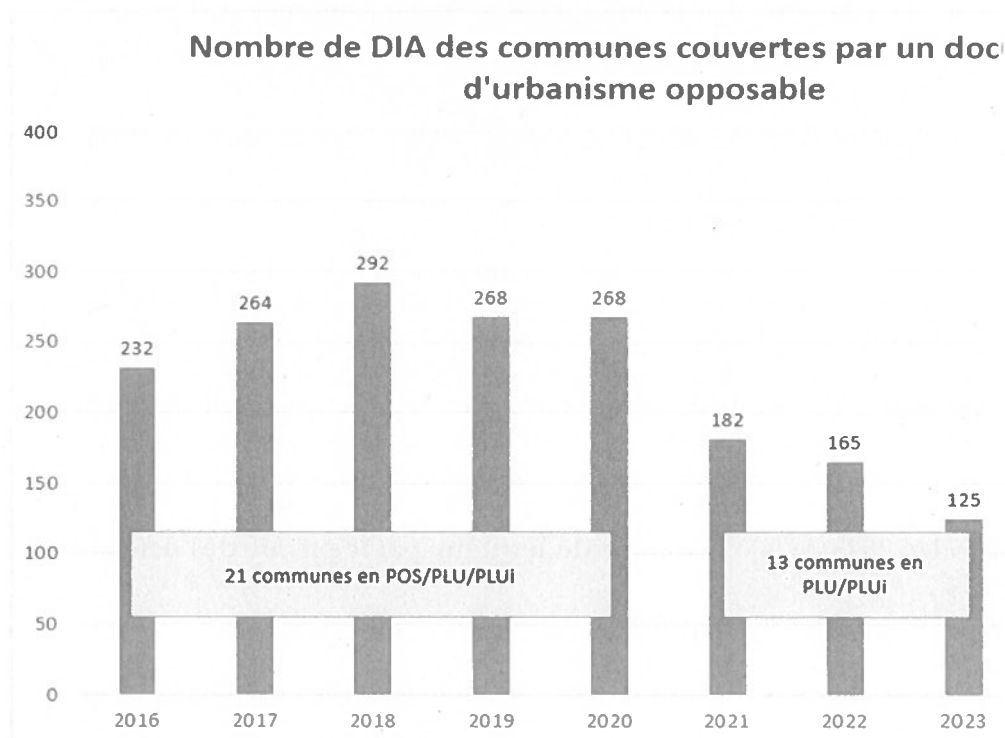
Le premier semestre a été très chargé et les chiffres sont bien supérieurs à la moyenne du nombre de dossiers traités les années précédentes. Cela démontre encore une très bonne dynamique sur le territoire.



Dossiers	2025
<b>CUB</b>	<b>42</b>
<b>DP</b>	<b>443</b>
<b>PC</b>	<b>140</b>
<b>PD</b>	<b>10</b>
<b>PA</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>636</b>

## A.2- Bilan annuel des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

339 dossiers de DIA ont été traités. L'augmentation est due aux 5 communes « ex-RNU » et aux 8 communes « ex-POS caduc » qui sont depuis l'approbation du PLUi soumises au droit de préemption urbain.



### A.3- Bilan de l'aide juridique (hors convention) apportée aux communes pour des litiges

Des mairies ont sollicité le service urbanisme tout au long de l'année, pour qu'il apporte son aide juridique sur divers contentieux :

- travaux réalisés sans autorisation ADS : 10 dossiers
- travaux réalisés avec autorisation mais non conformes : 10 dossiers
- caducité des autorisations ADS car chantier stoppé depuis plus d'un an : 3 dossiers
- permis de construire précaire dont les bâtiments doivent être retirés dans un temps limité : 1 dossier.
- récolement : 2 dossiers.

Le temps passé sur ces dossiers est très variable. Il comprend la prise de connaissance avec la secrétaire de mairie puis éventuellement sur le terrain, un temps de recherche juridique, le retour d'une réponse avec les documents à compléter (PV, mise en demeure, courrier au TA...) et éventuellement un rendez-vous avec les pétitionnaires.

### **B- bilan 2025 de la dynamique du territoire par le prisme des demandes ADS**

#### **B.1- Les nouvelles constructions autorisées cette année**

**Nota : les dossiers en cours d'instruction ne sont pas comptabilisés (x)**

Tableau récapitulatif des autorisations en 2025		Nombre de construction à usage de :				Surf. de PP
Communes	PC et objet	Logement	Agri	ZAE	Equip. pub	EnR/m <sup>2</sup>
La Belliole						
Brannay	PC 5 : une maison = 143 m <sup>2</sup>	1				
Brannay	PC 7 : agrivoltaïsme		en cours DDT			3,9 ha/19,63ha 20%
Bussy-le-Repos	PC 3 : une maison = 360 m <sup>2</sup>	1				
Chaumot	PC 1 : une maison = 171 m <sup>2</sup>	1				
Chaumot	PC 3 : une maison = 93 m <sup>2</sup>	1				
Chaumot	PC 5 : une maison = 94 m <sup>2</sup>	1				
Chéroy	PC 1 : une maison = 93 m <sup>2</sup>	1				
Chéroy	PC 7 : 34 logements semi-collectifs_Habellis = 2 183 m <sup>2</sup>	0				
Cornant						
Courtain	PC 1 : 6 cellules de stockage de grains = 230 m <sup>2</sup>		1			

Dollot	PC 1: changement de destination d'une grange en une maison = 83 m <sup>2</sup>	1				
Domats						
Égriselles-le-Bocage	PC 4 : une maison = 165 m <sup>2</sup>	1				
Égriselles-le-Bocage	PC 5 : une maison = 95 m <sup>2</sup>	1				
Fouchères						
Jouy						
Lixy						
Montacher-Villegardin	PC 1 : une maison = 102 m <sup>2</sup>	1				
Montacher-Villegardin	PC 2 : un hangar agricole avec panneaux photovoltaïques = 806 m <sup>2</sup>		1			806
Montacher-Villegardin	PC 3 : une tiny house = 29 m <sup>2</sup>	1				
Montacher-Villegardin	PC 4 : une maison = 88 m <sup>2</sup>	1				
Montacher-Villegardin	PC 5 : un hangar agricole avec panneaux photovoltaïques = 591 m <sup>2</sup>		1			591
Montacher-Villegardin	PC 7 : une maison = 88 m <sup>2</sup>	1				
Nailly						
Piffonds	PC 2 : un hangar agricole avec panneaux photovoltaïques = 840 m <sup>2</sup>		1			840
Saint-Agnan						
Saint-Valérien	PC 8 : re-construction d'une maison = 289 m <sup>2</sup>	1				
Saint-Valérien	PC 9 : un réservoir d'eau de 300 m <sup>3</sup> = 59 m <sup>2</sup>				1	
Savigny-sur-Clairis	PC 1 : un bâtiment de stationnement couvert ASPDC = 388 m <sup>2</sup>	0				
Savigny-sur-Clairis	PC 4 : un local pour stockage matériel et bureau ASPDC = 100 m <sup>2</sup>	0				
Savigny-sur-Clairis	PC 6 : centrale photovoltaïque au sol 4 151 m <sup>2</sup> - SOPRALOG			1		4151
Savigny-sur-Clairis	PC 7 : un bâtiment industriel de 2019 m <sup>2</sup> - SOPREMA			1		
Savigny-sur-Clairis	PC 9 : une maison = 102 m <sup>2</sup>	1				
Savigny-sur-Clairis	PC10 : une maison = 101 m <sup>2</sup>	1				

Savigny-sur-Clairis	PC 11 : agrivoltaïsme		en cours DDT			2,2ha/10,8ha 20%
Subligny	PC 2 : 3 maisons = 361 m <sup>2</sup>	3				
Subligny	PC 4 : hangar agricole avec panneaux photov = 1 768 m <sup>2</sup> (idem PC 2 à Vill la D)		1			1768
Subligny	PC 6 : aménagement intérieur pour création de 4 T2= création 65 m <sup>2</sup> soit total 187 m <sup>2</sup>	4				
Subligny	PC9 : une maison = 200 m <sup>2</sup>	1				
Vallery	-					
Vernoy	PC 2 : une maison = 149 m <sup>2</sup>	1				
Vernoy	PC3 : une maison = 86 m <sup>2</sup>	1				
Villebougis	PC 1 : cantine scolaire = 232 m <sup>2</sup>				1	
Villebougis	PC 9 : une maison = 95 m <sup>2</sup>	1				
Villeneuve-la-Dondagre	PC 1 : un hangar agricole avec panneaux photovoltaïques = 1 716 m <sup>2</sup>		1			1716
Villeneuve-la-Dondagre	PC 2 : cf PC 4 à Subligny		RAS			RAS
Villeneuve-la-Dondagre	PC 4 : une maison = 51 m <sup>2</sup>	1				
Villeroy						
Villethierry						
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9872</b>

x = en cours d'instruction

## B.2- La répartition des dossiers d'urbanisme sur le territoire

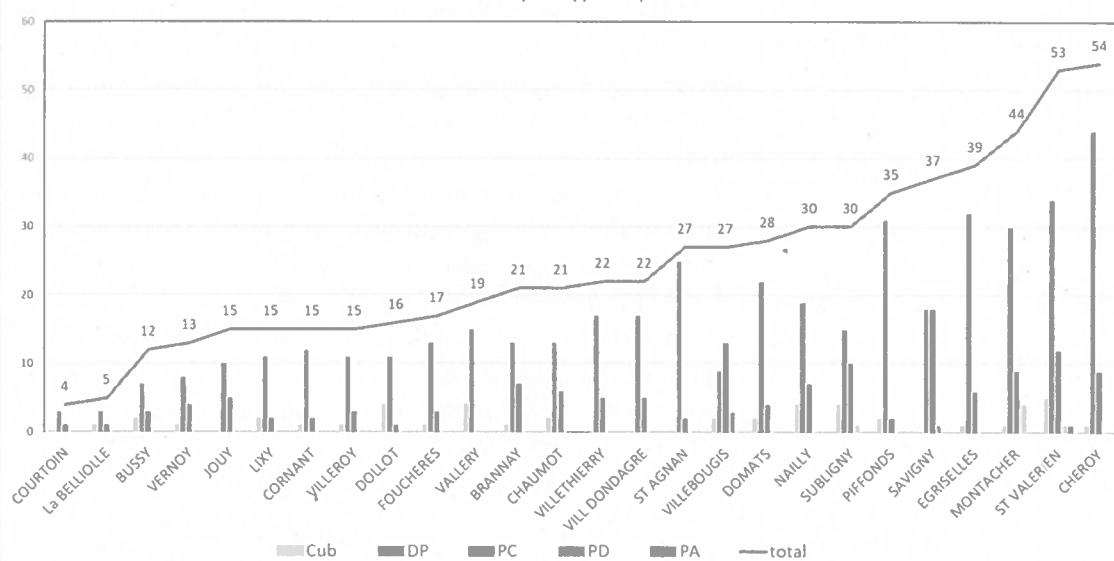
	COURTOIN	La BELLIOLE	BUSSY	VERNOY	JOUY	LIXY	CORNANT	VILLEROY	DOLLOT	FOUCHERES	VALLERY	BRANNAY	CHAUMOT	VILLETHIERRY	VILL DONDAGRE	ST AGNAN	VILLEBOUGIS	DOMATS	MAILLY	SUBLIGNY	PIFFONDS	SAVIGNY	EGRISSELLES	MONTACHER	ST VALERIEN	CHEROY	total
Cub	0	1	2	1	0	2	1	1	4	1	4	1	2	0	0	2	2	2	4	4	2	0	1	1	5	1	42
DP	3	3	7	8	10	11	12	11	11	13	15	13	13	17	17	25	9	22	19	15	31	18	32	30	34	44	443
PC	1	1	3	4	5	2	2	3	1	3	0	7	6	5	2	13	4	7	10	2	18	6	9	12	9	140	
PD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	1	0	4	1	10	
PA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
total	4	5	12	13	15	15	15	15	16	17	19	21	21	22	22	27	27	28	30	30	35	37	39	44	53	54	636

CU b : certificat d'urbanisme opérationnel // DP : déclaration préalable // PC :

permis de construire

PD : permis de démolir // PA : permis d'aménager

Nombre de dossiers ADS par type et par commune en 2025



### C- BP 2026

#### Planification urbanisme

##### section de fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	51 250,00	68 300,00	maintenance, étude création ZAC, honoraires avocats si litiges PLUi, intégration données pour PCRS
Chapitre 012 charges de personnel	175 350,00	181 650,00	3 agents
opérations d'ordre (amortissement)	55 382,59	30 000,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>281 982,59</b>	<b>279 950,00</b>	

Recettes	BP 2025	BP 2026	Explications
opérations d'ordre (subventions)	7 378,00	4 000,00	
<b>Total recettes</b>	<b>7 378,00</b>	<b>4 000,00</b>	

**Investissement** : modification et révisions allégées du PLUi et étude de création de ZAC, pour un total de 79 500 €, et un total de recettes de 33 300 € (FCTVA et amortissement).

### 2.1.3 Transition environnementale

Accueil d'un service civique du 1er octobre 2025 au 29 mai 2026 pour les missions suivantes :

- En 2025 :
  - sensibilisation des agents aux écogestes et animation de la semaine des écogestes auprès des agents de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne en novembre 2025

- préparation des activités sur les thèmes de la biodiversité et de l'alimentation à destination des enfants lors du temps scolaire et périscolaire
- préparation des activités à destination des enfants pour le jour de la nuit 2026 et pour le mois de la haie 2026
- En 2026 :
  - préparation et mise en place de la lecture de contes auprès des enfants lors de la nuit de la lecture du 23 janvier 2026
  - préparation et mise en place des activités de la journée internationale des forêts du 21 mars 2026
  - préparation et mise en place des activités de la fête de la nature du 22 mai 2026
  - mise en place des activités à destination des enfants lors du temps scolaire et périscolaire

## **Contrat d'Objectifs Territorial**

### **Bonus régionaux**

#### 1. Rendez-vous annuel de la transition écologique

Le rendez-vous annuel de la transition écologique 2025 du 2 décembre a traité le sujet suivant : comment accompagner les filières agroalimentaires tout en maintenant les filières agricoles ? En 2026, il est prévu la préparation du RDV annuel de la transition écologique pour le grand public.

#### 2. Préfiguration du schéma vélo

En 2025, la cartographie des services vélos a été réalisée ainsi que la mise en place d'un challenge mobilité à l'échelle des entreprises afin d'inciter les employés à utiliser des modes de transports durables. En 2026, il est prévu l'actualisation de cette cartographie.

#### 3. Défis familles zéro déchet

Le défi zéro déchet s'est déroulé de mars à juin 2025 sur les quatre collectivités du COT et a mobilisé 18 familles dont 5 de la CCGB. Pour 2026, il s'agira de repenser le format du défi, notamment autour d'une édition test à destination des commerçants.

#### 4. Démarche résilience alimentaire

Les démarches Rendez-Vous Annuels de la Transition Écologique et résilience alimentaire ont été mutualisées sur le Rendez-Vous Annuels de la Transition Écologique 2025.

### **Focus sur les actions phares 2025**

#### **Actions internes**

- projet de territoire qui fait ressortir les enjeux liés à l'eau et mobilité
- schéma de développement économique pour « sortir du tout logistique »
  - + aménagement de la ZA Nord Gâtinais avec critères pour aménager l'espace et accompagnement des entreprises qui s'installent
  - + engagement dans Territoire d'Industrie
- étude de faisabilité ZA Nord Gâtinais

- animation territoriale et mobilisation citoyenne
  - Ville à joie qui s'est déployée sur 9 communes en 2025
  - Semaine de la nature
  - Jour de la nuit
  - Mois de la haie
- diagnostic économie circulaire du territoire mutualisé dans le cadre du COT
- validation du Programmes Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- adoption d'un plan de lutte contre les déchets sauvages

#### **Actions mutualisées**

- diagnostic économie circulaire (en cours)
- charte et guide évènementiel durable (en cours)

À mi-parcours de son programme d'actions, le territoire affiche des résultats encourageants, tout en se fixant des objectifs ambitieux pour les années à venir. Le score climat-air-énergie, évalué à 27 % au 27 novembre 2025, progresse régulièrement vers l'objectif minimal de 29 % à atteindre en fin d'opération (septembre 2026), soit une amélioration de 11 points depuis le début de la démarche. De même, le score économie circulaire, actuellement à 28 %, devra atteindre 32 % d'ici la fin du programme, marquant là aussi une avancée significative de 11 points depuis son lancement.

#### **Perspectives 2026**

Il reste 8 mois pour finaliser les actions et déposer les preuves sur la plateforme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) avant le 30 septembre 2026. La phase administrative d'octobre 2026 à mars 2027 sera consacrée aux audits finaux des référentiels climat air énergie et économie circulaire et à la rédaction du rapport final. Les EPCI s'engagent pour l'année 2026 à renforcer l'opérationnalité des actions, le suivi des preuves et la consolidation des référentiels pour sécuriser les résultats avant les audits.

#### **Actions phares 2026**

- installation d'une télégestion dans les tennis couverts + affichage pédagogique
- mesure de la qualité de l'air dans les bâtiments de la collectivité
- plantation d'un verger conservatoire dans la ZA Nord Gâtinais
- étude mobilité avec les étudiants de l'université de Dijon
- mise en place d'un tableau de suivi des clauses environnementales et sociales pour les marchés publics
- diagnostic Economie circulaire complémentaire
- guide SPANC et rivières pour les habitants
- vademecum des achats responsables
- Semaine de la nature consacrée au thème « Biodiversité et une seule santé » en mai 2026.

-

## Projet Alimentaire Territorial (PAT)

### Bilan 2025 : une année de structuration et d'actions concrètes

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Nord Yonne, porté par les Communautés de Communes du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (hors Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais), s'inscrit dans une démarche collective engagée depuis 2021. Son ambition : structurer un système alimentaire durable, cohérent et résilient, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire. L'année 2025 a marqué la fin du niveau 1 du PAT, phase d'émergence et de diagnostic partagé, et a préparé activement la candidature pour le niveau 2, dont le dépôt est prévu en janvier 2026.

La **semaine de la nature** s'est déroulée du 17 au 25 mai. Une centaine de participants s'est rendue aux quatre ateliers organisés par les collectivités. Trente-six animations ont eu lieu sur le territoire.

Des **campagnes de lutte contre le gaspillage alimentaire** sont en cours depuis février 2025 avec le Conseil départemental de l'Yonne dans les collèges de Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard, comme la CCGB le fait déjà dans les accueils périscolaires du territoire.

L'**enquête « restauration collective »** s'est achevée et a permis d'identifier les difficultés d'approvisionnement durable des restaurants collectifs du Nord de l'Yonne.

Un **atelier sur la lutte contre la précarité alimentaire** a eu lieu en avril. Les acteurs présents ont exprimé la nécessité d'échanger plus fréquemment pour mutualiser leurs efforts et mieux répondre aux besoins des publics en risque de précarité alimentaire.

Le **mois de la haie** s'est déroulée du 8 au 21 novembre. Une cinquantaine de participants s'est rendue aux trois ateliers organisés par les collectivités.

Le **Rendez-vous de la Transition écologique** s'est déroulé le 2 décembre. Il a réuni une trentaine de participants d'horizons distincts : agriculteurs, élus, agents, coopératives.

### Perspectives 2026 : gouvernance, enjeux et actions

En 2026, le PAT du Nord Yonne entamera une nouvelle phase opérationnelle avec le dépôt de sa candidature pour la reconnaissance niveau 2. Cette étape permettra d'accéder à des financements dédiés et de renforcer la visibilité des actions. Une ambition majeure anime cette nouvelle phase : **la fusion avec le PAT du Grand Sénonais** sur la période 2026-2031.

En 2026, la semaine de la biodiversité et le mois de la haie seront reconduits. Les élèves des écoles primaires seront sensibilisés à la santé et l'alimentation à travers la thématique « Une Seule Santé » en partenariat avec le Contrat Local de Santé. Les chefs de cantine seront formés à l'approvisionnement durable et local et les élus aux enjeux d'alimentation durable. Des animations pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire seront proposées.

## Plan Climat

En annexe, se trouve le bilan des actions 2025 et perspectives 2026.

Un bilan à mi-parcours du plan climat sera effectué. Il permet de voir ce qui a été fait jusqu'à présent, d'évaluer les résultats obtenus et de comprendre les difficultés rencontrées. Il sert aussi à ajuster le plan si nécessaire, pour être sûr d'atteindre nos objectifs climatiques, énergétiques et environnementaux. Enfin, il permet de rendre compte aux élus et aux habitants de l'avancement du plan.

**Transition environnementale (regroupe PCAET, COT, PAT, énergies renouvelables)  
section de fonctionnement**

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	32 250,00	54 200,00	diagnostic économie circulaire, animations
Chapitre 012 charges de personnel	53 420,00	54 125,00	
chapitre 65 gestion courante	55 500,00	33 800,00	participation COT PAT
<b>Total dépenses</b>	<b>141 170,00</b>	<b>142 125,00</b>	

Recettes	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 74 dotations et participations	13 125,00	8 700,00	ademe (si objectifs atteints à 60%)
<b>Total recettes</b>	<b>13 125,00</b>	<b>8 700,00</b>	

## 2.1.4 Culture, patrimoine et tourisme

### École de musique, de danse et d'art dramatique

#### Calendrier des évènements 2025-2026

Samedi 16 novembre 2024 L'heure artistique à Villeroy à 17h

Vendredi 13 décembre et Samedi 14 décembre 2024 Portes Ouvertes des cours de danse à Chéroy

Vendredi 20 décembre 2023 Audition de Noël à Nailly à 19h30

Samedi 15 février 2025 L'heure artistique à Villeroy à 17h

Samedi 5 avril 2025 Spectacle de danse à l'EHPAD du Bois Joli à St Valérien à 14h

Samedi 5 avril 2025 L'heure artistique à Villeroy à 17h

Mercredi 14 mai 2025 L'heure artistique à Villeroy à 18h

Mercredi 11 juin 2025 L'heure artistique à 18h30 à Villeroy

Vendredi 13 juin 2025 Audition des classes de chant et de chorale à Montacher-Villegardin à 19h

Samedi 14 juin 2025 Découverte instrumentale dans le cadre de la fête des écoles du regroupement scolaire de Villethierry de 11h à 14h

Mercredi 18 juin 2025 L'heure artistique (audition spéciale passage fin de cycle), à Villeroy à 19h

Samedi 21 juin 2025 Manifestation de l'école de Musique de Danse et d'art Dramatique du Gâtinais au marché de St Valérien de 10h à 12h

Samedi 21 juin 2025 Manifestation de l'école de Musique de Danse et d'art Dramatique du Gâtinais en Bourgogne à Vallery dans le cadre du Festival 100 degrés à 18h

Mardi 24 juin 2025 Audition des Ateliers de théâtre à Villebougis à 19h

Mercredi 25 juin 2025 Audition des guitares classique à 18h30 et audition des classes de Musiques Actuelles Amplifiées au café « Le Bourgogne » à St Valérien à 19h

Jeudi 26 juin 2025 Gala de danse à Nailly à 19h

Samedi 28 juin 2025 Audition des classes de piano à Villeroy à 17h

### Eléments chiffrés

L'école a accueilli deux nouvelles enseignantes cette année :

- violoncelle (février)
- violon (septembre)

Malgré l'importante augmentation des tarifs adoptée par le Conseil communautaire, le nombre d'élèves de l'école reste stable (182 contre 181 l'année précédente).

La répartition en âge est la suivante :

Nombre d'élève par age	
3 ans	2
4 ans	4
5 ans	12
6 ans	8
7 ans	24
8 ans	12
9 ans	19
10 ans	14
11 ans	4
12 ans	10
13 ans	13
14 ans	6
15 ans	1
16 ans	3
17 ans	5
18 ans	3
19 ans	1
20 ans	1
24 ans	1
26 ans	1
36 ans	1
38 ans	2
40 ans	1
41 ans	3
43 ans	1
45 ans	3
46 ans	3
49 ans	2
51 ans	1
52 ans	2
53 ans	2

54 ans	2
56 ans	2
59 ans	2
60 ans	1
61 ans	2
64 ans	1
66 ans	2
67 ans	1
69 ans	1
70 ans	1
73 ans	2
Total	<b>182</b>

Le nombre d'enfants (3-18 ans) s'élève à 138, soit plus de 75% du total.

La répartition des élèves dans les différentes pratiques est la suivante :

Instruments	Enfants	Adultes
Flûte traversière	7	1
Clarinette		2
Saxophone		4
Trompette	2	2
Trombone	1	
Tuba	2	
Percussions	10	1
Violon	10	4
Violoncelle		2
Guitare classique	7	4
Guitare électrique	11	4
Basse	1	1
Piano	19	3
Chant	4	9
Eveil musicale	10	
ADI	11	
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>37</b>
<b>Total général</b>	<b>132</b>	

Danse	Enfants
Eveil	7
Initiation	14
Classique	12
Classique avancée	4
Rythmique moderne	12
Contemporaine	6
<b>Total</b>	<b>55</b>

Théâtre	Enfants
8 - 11 ans	9
12 - 17 ans	5
<b>Total</b>	<b>14</b>

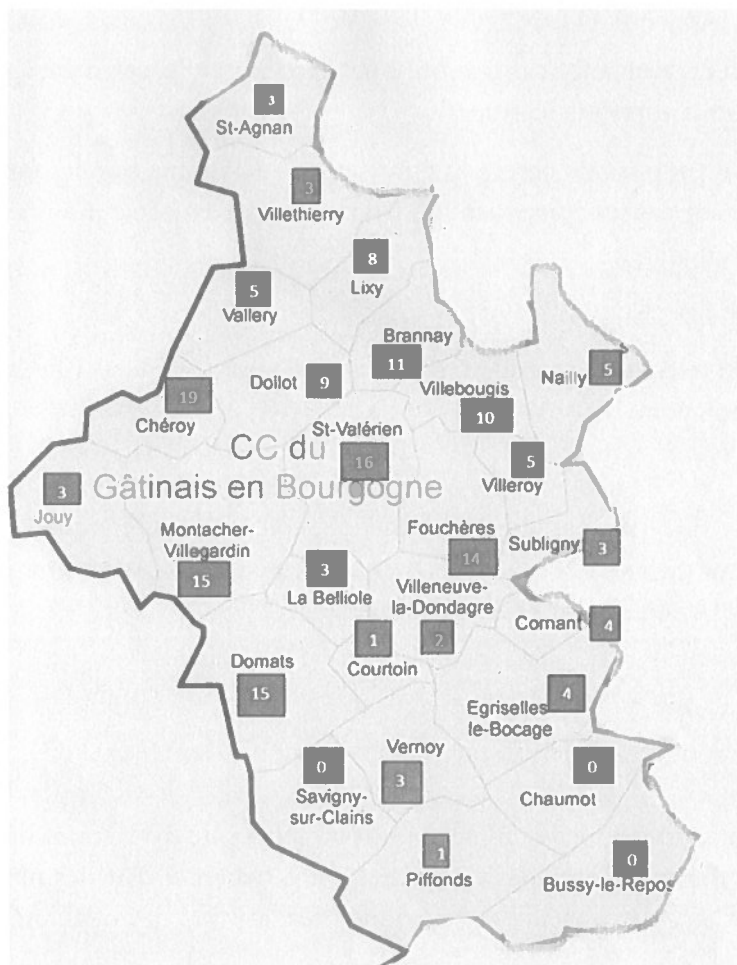
Nombre d'élèves	
Nbre inscrits CC	162
Nbre inscrits Hors CC	20
<b>Total</b>	<b>182</b>

Les élèves habitant en dehors de la CCGB sont assez peu nombreux (20), soit un peu plus de 10%.

Enfin, la répartition géographique des élèves est la suivante :

Extérieur à la COM-COM

- Blennes : 2
- Bransles : 1
- Paley : 3
- Paron : 1
- Rosoy : 1
- Saint Sérouin : 1
- Saint Martin du Tertre : 1
- Seus : 1
- Souppes sur Loing : 1
- Vaux sur Lunain : 3
- Villebéon : 1
- Villemaréchal : 3
- Vinneuf : 1



## Nouveautés 2025-2026

Depuis le mois de septembre, l'école propose un nouveau cours d'accompagnement à la guitare. Il peut soit être considéré comme une pratique collective, soit comme hors parcours. Il s'agit là d'un test qui sera peut-être pérennisé pour les prochaines années.

## Perspectives 2026-2027

### Travail entre départements

Il sera sans doute proposé à la commission en cours d'année d'envisager un travail plus approfondi entre les départements (vents, cordes, musiques actuelles, percussions) de façon à privilégier les pratiques communes.

### Refonte des cycles

Aujourd'hui, le cycle 1 de l'enseignement musical est possible à partir de 5 ans. Or, les directives du ministère de la Culture indiquent clairement qu'un apprentissage si tôt n'est pas pertinent (sauf cas exceptionnel). C'est pourquoi il sera proposé d'évoluer progressivement vers un alignement de l'école sur le mode de fonctionnement des autres (Joigny, Migennes...).

Les premières années seraient consacrées à des ateliers découverte des instruments ; chaque enfant devra avoir eu deux cours individuels de chacun de ceux-ci. Ceci leur permettra de ne plus choisir seulement le piano ou la guitare, mais d'élargir leurs connaissances.

L'entrée en cycle 1 se fera donc, sauf cas exceptionnel décodé par l'enseignant, à partir de 8 ans, au moment où les enfants maîtrisent la lecture.

Enfin, il sera également proposé de créer des cours en cycle 3 qui ne donneront pas lieu à remise de diplôme, l'école n'étant pas un conservatoire. Un partenariat avec le conservatoire de Sens dans ce sens est peut-être à envisager.

#### Refonte de la brochure des tarifs

Malgré d'innombrables relectures, la grille tarifaire actuelle est à parfaire. Elle sera présentée lors d'une prochaine Commission.

#### Théâtre

Il sera proposé que le département théâtre de l'école soit réorganisé pour 2026-2027 selon le nouveau cadre inspiré du Schéma National d'Orientation Pédagogique Théâtre de 2023 et délivre des diplômes aux élèves ayant atteint ces trois niveaux :

- initiation
- parcours découverte
- cycle de formation (ce dernier niveau sera envisagé à la rentrée 2026)

A la différence de la situation actuelle (créneau pour les jeunes de 8-11 ans et de 12-17 ans), il est envisagé la possibilité d'avancer avec des camarades d'âge cohérent dans les niveaux Initiation et Parcours découverte. Ces deux niveaux seront donc présents lors des deux créneaux. Cette idée permettra :

- d'intégrer de grands débutants de tout âge
- aux tout jeunes élèves ayant des aptitudes particulières de continuer d'avancer avec des enfants de leur âge.
- calendrier prévisionnel des manifestations 2025-2026

#### Calendrier des événements 2025-2026

- Samedi 11 octobre 2025 : L'heure artistique à Villeroy à 17h
- Mercredi 19 novembre 2025 : L'heure artistique à Villeroy à 18h
- Samedi 6 décembre 2025 : Audition de Noël à Nailly à 15h
- Samedi 24 janvier 2026 : L'heure artistique à la salle communale de Villeroy à 17h
- Mercredi 11 mars 2026 : L'heure artistique à la salle communale de Villeroy à 18h
- Dimanche 29 mars 2026 : Orchestre de guitares et de mandolines, précédé d'un concert des élèves de l'école de Musique de Villeroy et des élèves de la classe de guitare classique de Chablis.
- Samedi 4 avril 2026 : Spectacle de danse à l'EHPAD du bois Joli à St Valérien à 14h
- Samedi 9 mai 2026 : L'heure artistique à la salle communale de Villeroy à 17h
- Samedi 30 mai 2026 : Echange des classes de guitares classiques de Chablis et du Gâtinais à Chablis

- aux tout jeunes élèves ayant des aptitudes particulières de continuer d'avancer avec des enfants de leur âge.
- calendrier prévisionnel des manifestations 2025-2026

Samedi 11 octobre 2025 : L'heure artistique à Villeroy à 17h

Mercredi 19 novembre 2025 : L'heure artistique à Villeroy à 18h

Samedi 6 décembre 2025 : Audition de Noël à Nailly à 15h

Samedi 24 janvier 2026 : L'heure artistique à la salle communale de Villeroy à 17h

Mercredi 11 mars 2026 : L'heure artistique à la salle communale de Villeroy à 18h

Dimanche 29 mars 2026 : Orchestre de guitares et de mandolines, précédé d'un concert des élèves de l'école de Musique de Villeroy et des élèves de la classe de guitare classique de Chablis.

Samedi 4 avril 2026 : Spectacle de danse à l'EHPAD du bois Joli à St Valérien à 14h

Samedi 9 mai 2026 : L'heure artistique à la salle communale de Villeroy à 17h

Samedi 30 mai 2026 : Echange des classes de guitares classiques de Chablis et du Gâtinais à Chablis

Samedi 20 juin 2026 : Manifestation de l'école de Musique, de Danse et d'art Dramatique du Gâtinais au marché de St Valérien de 10h à 12h

Mardi 23 juin 2026 : Audition des Ateliers de théâtre à la salle des fêtes de Villebougis à 19h

Mercredi 24 juin 2026 : Audition des classes de piano à la salle de musique de St Valérien

Mercredi 24 juin 2026 : Audition des classes de guitares classiques, électriques et des ateliers MAA au café « Le Bourgogne », Saint-Valérien

Jeudi 25 juin 2026 : Gala de danse à la salle polyvalente de Nailly à 19h

Samedi 27 juin 2026 : Journée portes-ouvertes de l'EMDT à Villeroy en fin de matinée avec les chorales

#### Ecole de musique

##### section de fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	41 050,00	42 200,00	loyers ménage, copieur, électricité...
Chapitre 012 charges de personnel	378 450,00	400 800,00	Profs, coordinateur pédagogique, secrétaire. 1 poste direction suppl
chapitre 65 gestion courante	700,00	700,00	annulation de titres
Chapitre 67 charges exceptionnelles	550,00	50,00	(imputation annul titres transférée au 65)
opérations d'ordre (amortissement)	4 452,24	2 500,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>425 202,24</b>	<b>446 250,00</b>	

Recettes	BP 2025	BP 2026	Explications
013 atténuation de charges	20 000,00	10 000,00	congé maladie
chapitre 70 produit de services	47 000,00	47 000,00	Tarifs revus en 2024. Pas de baisse de fréquentation
Chapitre 74 dotations et participations	-	-	subvention département supprimée
<b>Total recettes</b>	<b>67 000,00</b>	<b>57 000,00</b>	

**Investissement** : achat d'instruments de musique, pour un total de 5 000 €.

### Evènements des différents services

Pour l'année 2025-2026 de nombreux projets sont proposés par tous les services de la Communauté de communes.

#### A. Evènements culturels

##### Les journées du patrimoine 2025 et propositions 2026

Les 20 et 21 septembre 2025, la CCGB en partenariat avec Rencontres Culture du Gâtinais en Bourgogne (RCGB) a accueilli pour les Journées Européennes du Patrimoine l'ensemble vocal « Les dames de chœurs ». Deux concerts itinérants sur 6 communes : Courtoin, Lixy, Villebougis, Vallery, Brannay, Saint-Valérien. Programme très éclectique allant des chants traditionnels à la musique sacrée et aux musiques du monde. Le public était au rendez-vous.

Concernant les Journées du Patrimoine 2026 :

Elles auront lieu les 19 et 20 septembre 2026. Une proposition est faite de lier les journées du patrimoine avec la fête du vélo.

- Samedi 19 septembre 2026 : 1 concert itinérant dans 3 lieux différents du patrimoine sur le territoire du Gâtinais.
- Dimanche 20 septembre 2026 : organisation d'une randonnée vélo avec au point de départ un concert, puis location de vélo électrique ou pas, pique-nique tiré du sac sur le chemin, arrivée au concert et retour au point de départ. Un troisième concert aura lieu dans un autre lieu. Tous les lieux restent à déterminer, la randonnée vélo aussi et se fera en fonction des communes qui seront intéressées par un concert. Les communes recevront courant janvier un mail d'information et d'inscription pour les Journées du Patrimoine (date d'arrivée prioritaire et en fonction des années précédentes).

##### Les nuits de la lecture 2026

Nouveau projet proposé par la Communauté de communes en partenariat avec les bibliothèques de territoire.

Les nuits de la lecture organisées pour la 5<sup>ème</sup> année par le Centre National du livre (CNL) sur proposition du ministère auront lieu du 21 au 25 janvier 2026. Ce projet a débuté avec les communes de Chéroy, Egriselles-le-Bocage et Brannay, les

vendredi 23 janvier avec un spectacle de conte (avec la compagnie « En forme de poire ») puis samedi 24 janvier avec la projection d'un film adapté du roman « La gloire de mon père ».

Le service jeunesse et le service transition environnementale sont parties prenantes de ce projet puisqu'ils participent de plusieurs manières :

- Mercredi 21 janvier : Lecture à l'aveugle à Nailly, « Acrostiches » à Savigny sur Clairis, Lecture en duo à Villethierry avec l'EHPAD de St Valérien.
- Sur les temps méridiens à Vallery « Acrostiches » et « mur d'écriture » histoire collective qui sera lue lors des ateliers de lecture dans le week-end des nuits de la lecture.

Chaque bibliothèque organise aussi des actions, comme des escapes Game et des ateliers de lecture.

#### Culture et Patrimoine

##### section de fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	22 000,00	24 800,00	JEP et événements culturels divers
Chapitre 012 charges de personnel	7 000,00	7 000,00	musiciens orchestre JEP
chapitre 65 gestion courante	700,00	700,00	adhésion fondation c patrimoine
<b>Total dépenses</b>	<b>29 700,00</b>	<b>32 500,00</b>	

#### B. Animation des jardins de Vallery 2026

L'animation des jardins pourrait se passer en juillet après le festival « Par les jardins » du collectif 100 degrés.

##### Land Art dans les jardins :

- Une exposition d'un sculpteur local durant trois semaines.
- Ateliers de Land Art pour le centre de loisirs (service jeunesse) mais aussi des ateliers tout public.

##### Bilan du festival « Par les jardins » du collectif 100°

Le festival a eu lieu du 18 au 22 juin 2025. Les chiffres clés pour 2025 :

- 4 spectacles joués durant le festival (Le magicien d'Oz de Frank Baum, Odyssée d'après Homère, On aura essayé, librement inspiré de l'île aux esclaves de Marivaux et Le suicidé de Nikolaï Erdman) sur des mises en scène réalisées par certains des comédiens du collectif. Réécriture et adaptation de grands textes.
- 2 spectacles créés durant la saison pour le festival
- 1500 spectateurs en cinq jours sur le festival (en hausse par rapport à l'année dernière).

- 8 représentations de spectacles créés lors du festival au Festival d'Aurillac
- 3 représentations d'un spectacle créé dans le festival sur le territoire du Gâtinais (Nailly, Montacher-Villegardin et Egriselles-le-Bocage)
- 6 représentations en milieu scolaire d'un spectacle créé durant le festival pour toutes les classes de 6<sup>ème</sup> du Collège Saint-Etienne de Sens.
- 1 répétition ouverte en milieu scolaire (+ échange avec les élèves) au Lycée Louis Davier de Joigny en partenariat avec les Chantiers du Théâtre de Villeneuve-sur-Yonne.
- 3 ateliers de théâtre conduits en milieu scolaire (Collège Saint-Etienne de Sens, Collège Chateaubriand de Villeneuve-sur-Yonne, Lycée Louis Davier de Joigny)

Pour 2026, le collectif travaille sur la 4<sup>ème</sup> édition du festival avec de nouveaux spectacles. Il est envisagé qu'il reprenne certaines de leurs créations du festival pour les diffuser sur le territoire et ailleurs. Certains spectacles seront repris aux « Chantiers du Théâtre » à Villeneuve-sur-Yonne.

« Molière le rêve du gardien de but » participera au CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) du Grand Sénonais avec 30h d'ateliers.

#### Jardins de Vallery

##### section de fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	27 500,00	28 000,00	entretien et animation
opérations d'ordre (amortissement)	26 710,05	15 000,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>54 210,05</b>	<b>43 000,00</b>	

**Investissement** : provision architecte pour programmation de travaux, pour un total de 100 000 €.

#### Tourisme

2025 a été l'année de la mise en place de la taxe de séjour. Elle est estimée à 30K€. Cette recette a été versée à l'Agence d'Attractivité Sens Intense (AASI) à laquelle la Communauté de communes adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La directrice de l'AASI a présenté le compte-rendu d'activités devant la commission Culture, Patrimoine et Tourisme sans que celui-ci soit très éclairant du fait d'un manque d'informations financières. L'agence a effectué deux visites d'ambassadeurs (à Vallery et Saint Valérien), et une visite de groupe à Vallery.

Pour 2026, l'AASI envisage de créer des vidéos permettant de découvrir les monuments fermés grâce à son smartphone. Elle prévoit aussi de doter quelques églises de dispositifs d'ouverture grâce à un smartphone.

Par ailleurs, la CCGB poursuit sa collaboration avec la 3CBO (Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne) sur la voie cyclable de la Clairis. Elle finance ainsi en partie le poste de chef de projet tourisme de la 3CBO. Après le jalonnement effectué en 2025, il restera à mettre en place les Relais d'Informations Services tout le long de la voie.

Enfin, le projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée Sens Montargis a été validé et transmis aux différents ministères pour avis. Il semblerait que le délai d'instruction soit de l'ordre de 4 ans.

#### Tourisme

##### section de fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	25 300,00	49 300,00	vallée Clairis + participation 3CBO
Chapitre 65	20 327,00	43 000,00	reversement taxe séjour Sens Intense + provision pour animations tourisme (passe muraille et re constitution)
<b>Total dépenses</b>	<b>45 627,00</b>	<b>92 300,00</b>	

Recettes	BP 2025	BP 2026	Explications
chapitre 73 taxe de séjour	15 000,00	30 000,00	
Chapitre 74 dotations et participations	8 080,00	8 500,00	FNADT pour voie SNCF
<b>Total recettes</b>	<b>23 080,00</b>	<b>38 500,00</b>	

**Investissement** : installations de voirie, signalisation routière pour piste cyclable vallée de la Clairis pour un total de 38 056 €.

### 2.1.5. Enfance-jeunesse et sport

DIRECTION : Enfance-jeunesse et sports

SERVICE : Enfance-jeunesse

RAPPORTEUR ELU : Christine AITA

RAPPORTEUR SERVICE : Malorie BENOIST

#### ADMINISTRATIF

L'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation des élus au sein des commissions Enfance Jeunesse et Sports. Chaque commission a rassemblé en moyenne plus d'une dizaine d'élus, témoignant de l'intérêt porté aux thématiques abordées et de la dynamique collective engagée.

Pour l'année 2026, les commissions se poursuivront avec la même volonté de proposer des supports de présentation ludiques, colorés et attractifs.

Le service poursuivra également l'accueil de stagiaires issus de classes de lycée, avec une orientation vers des stages de terrain centrés sur l'animation et l'accompagnement, ainsi que l'accueil de stagiaire BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) dans le cadre de leur stage pratique.

#### FINANCIER

Le montant total facturé aux familles pour l'année scolaire 2024/2025 s'élève à **186 860,40 € (2023/2024 : 125 042,55 €)**. Graphique des données dans le rapport d'activité.

Une augmentation des sommes facturées est constatée. Elle s'explique par la refonte de la grille tarifaire et la mise en place de nouvelles tranches de quotients familiaux, en collaboration avec les services de la C.A.F., ainsi que par l'augmentation du nombre d'inscrits (2023/2024 : 2 253 factures ; 2024/2025 : 3 435 factures).

La facturation aux familles est réalisée sur une base mensuelle. Le suivi des paiements, les relances et la gestion des impayés, en lien avec le service de gestion comptable, sont assurés de manière régulière. Un travail quotidien rigoureux est mené par le service administratif.

## **ACCUEIL SUR LE TEMPS MÉRIDIDIEN**

### **DOLLOT**

#### **Bilan 2024/2025**

Un projet autour de la parentalité a été mis en place, permettant l'intervention de parents volontaires venus présenter leurs métiers (policier, pompier). Ces temps d'échange ont favorisé le dialogue entre enfants et adultes et ont suscité un vif intérêt de la part des enfants.

#### **Perspectives 2025/2026**

Le projet parentalité sera reconduit afin de faire découvrir de nouveaux métiers et de poursuivre les échanges avec les familles.

Un projet culturel autour des pays est mis en œuvre depuis la rentrée 2025/2026, avec des créations manuelles, la découverte de cultures variées, de jeux traditionnels et la réalisation d'une danse en lien avec un pays choisi. Des ateliers d'expression et de théâtre seront également proposés tout au long de l'année scolaire.

### **VILLETHIERRY**

#### **Bilan 2024/2025**

Un projet artistique a permis la création d'une fresque en bouchons plastiques recyclables sous l'abribus devant l'école. Malgré l'enthousiasme des enfants, des dégradations extérieures ont été constatées.

Un projet nature a été développé avec la plantation de fleurs dans le village en collaboration avec un agent communal, complété par des actions de sensibilisation à l'environnement (ramassage de déchets, interventions de l'ambassadeur du tri, activités manuelles).

Un rituel quotidien intitulé « coup de cœur du jour » a été instauré pour les petites sections, favorisant l'expression, la valorisation et la cohésion du groupe.

#### **Perspectives 2025/2026**

Des projets d'activités manuelles seront proposés aux plus grands autour de thématiques variées (saisons, fêtes, carnivals).

La plantation de fleurs dans le village sera renouvelée.

Un projet axé sur les émotions et l'expression est mis en place depuis la rentrée 2025/2026, associant lectures, contes, danses, chansons, jeux collectifs et activités manuelles.

Mise en place d'un conseil périscolaire pour la continuité éducative du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de la CCGB, en lien avec les enseignants.

## GATI'VAC

### **Bilan 2024/2025**

Une passerelle pré-ados/ados a été développée afin de faciliter la transition vers l'Accueil Jeunes.

Un mini-séjour mutualisé 6–12 ans / 13–17 ans a été organisé durant l'été 2025, favorisant entraide, échanges et autonomie (canoë, veillées, vie quotidienne).

Un camp primaire (6–12 ans) a été organisé au lac du Bourdon, rencontrant un fort succès avec une liste d'attente.

Tout au long de l'année, des thématiques variées ont structuré les vacances scolaires : environnement, vivre-ensemble, culture, sensibilisation au tri et au gaspillage alimentaire, valorisation de la dynamique locale, avec de nombreux partenariats et interventions extérieures.

### **Perspectives 2025/2026**

De nouveaux projets thématiques viendront enrichir l'offre (émotions, écologie, espace, coopération, magie...).

La valorisation des acteurs locaux sera poursuivie.

La mise en place de séjours sera reconduite au regard de la forte demande.

## ACCUEIL DES MERCREDIS

### **Bilan 2025**

- **Savigny-sur-Clairis** : mise en place d'un échange intergénérationnel régulier avec l'EHPAD de Saint-Valérien (ateliers, jeux, goûters).
- **Villethierry** : projet biodiversité et environnement (saisons, recyclage, journées « Nettoyons la nature », sortie nature).
- **Nailly** : première année très positive, axée sur le vivre-ensemble, les activités communes et un projet autour de l'imaginaire.

### **Perspectives 2026**

- **Savigny-sur-Clairis** : projets de transmission culturelle, échanges intergénérationnels, découverte de pays, création d'un spectacle ou d'une exposition.
- **Villethierry** : projet vidéo pour les plus grands, poursuite des actions environnementales, réflexion autour d'un conseil périscolaire.
- **Nailly** : poursuite du projet culinaire en lien avec les producteurs locaux et création d'un partenariat avec le Foyer Loisirs Amitiés.

## ACCUEIL JEUNES /COLLEGE/PRESTATION SERVICE JEUNES

### **Bilan 2025**

Les jeunes ont participé à des actions variées favorisant l'engagement, la créativité et le lien social : animation intergénérationnelle en maison de retraite, atelier cosmétique, réalisation d'un court-métrage, soirée culinaire avec les familles.

### **Perspectives 2026 – Accueil jeunes**

Les jeunes seront davantage acteurs des projets (activités, sorties, séjours).

Un groupe de travail pré-ados/ados sera mis en place pour renforcer la continuité éducative.

Un projet artistique autour du graffiti aboutira à une exposition publique.

### **Perspectives 2026 – Collège**

Le projet « Un pas vers l'avenir » accompagnera les collégiens dans leur orientation via la création d'outils de repérage des formations, établissements et solutions d'hébergement.

### **Perspectives 2026 – PS Jeunes**

Renforcement de la communication auprès des familles, meilleure lisibilité de l'offre jeunesse, prise en compte des besoins des jeunes majeurs, amélioration de la visibilité territoriale en lien avec la CAF.

## **ACCUEILS PÉRISCOLAIRES**

### **Égriselles-le-Bocage**

#### **Bilan 2025**

- Organisation d'une soirée conviviale favorisant la parentalité.
- Installation dans de nouveaux locaux.
- Projet jardinage mené avec l'implication d'un parent.

#### **Perspectives 2026**

- Création d'un potager pédagogique.
- Organisation de plusieurs soirées parents/enfants (Halloween, pyjama, carnaval, loto).

### **Montacher-Villegardin**

#### **Bilan 2025**

- Première année réussie avec un potager partagé école/périscolaire.
- Mise en place d'une correspondance CM1–CM2 avec Jouy pour préparer l'entrée au collège.

#### **Perspectives 2026**

- Développement du potager, soirées parents/enfants, projets participatifs, actions écologiques et fête de la coéducation.

### **Jouy**

#### **Bilan 2025**

- Correspondance CM1–CM2 avec Montacher.
- Organisation d'une Troc Party favorisant le partage et la réutilisation.

#### **Perspectives 2026**

Projet intergénérationnel, actions solidaires, reconduction de la Troc Party, correspondance scolaire et soirées familles.

## Villethierry

### Bilan 2025

- Sensibilisation des enfants à la différence à travers des temps forts symboliques.
- Projet de création d'une bande dessinée sur le thème du harcèlement scolaire, mené en mutualisation avec le périscolaire de Brannay.

### Perspectives 2026

- Création de la « Gazette du Périsco' », outil de communication créé par les enfants et animateurs, valorisant les activités menées à travers des contenus réalisés par les enfants (blagues, idées de recettes, histoires, interviews des enseignants), diffusé auprès des familles tous les deux mois.

## Brannay

### Bilan 2025

- Projet « Périsco' ouvert aux parents », favorisant les échanges entre parents, enfants et équipe, autour de jeux de société et d'activités partagées.
- Sensibilisation des enfants à la différence à travers des temps forts symboliques.
- Organisation d'actions intergénérationnelles avec les aînés du village, organisation de goûters/soirée pyjama, contribuant à la convivialité et la dynamique collective du périscolaire.
- Début de la mise en place d'un conseil périscolaire.

### Perspectives 2026

- Mise en place du projet « Retour des anciens », visant à faire intervenir d'anciens enfants du périscolaire afin de favoriser les échanges avec les nouveaux inscrits, le partage d'expériences et la transmission.
- Poursuite des projets intergénérationnels, consolidation du conseil périscolaire et maintien et diversification des temps conviviaux (goûters thématiques, soirées).
- Fête de fin d'année avec le périscolaire de Villethierry.

### Action sociale et animation envers la jeunesse section de fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	149 500,00	174 150,00	2 ouvertures supplémentaires périsco
Chapitre 012 charges de personnel	685 650,00	658 350,00	
chapitre 65 gestion courante	1 500,00	1 500,00	
Chapitre 67 charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	titres annulés
opérations d'ordre (amortissement)	3 421,72	2 000,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>845 071,72</b>	<b>841 000,00</b>	

Recettes	BP 2025	BP 2026	Explications
013 atténuation de charges	10 000,00	10 000,00	rembt arrêts maladie
			révision des tarifs familles en fonction du QF en 2025. Pas de baisse de fréquentation. Reste révisions tarifs aux communes à revoir
chapitre 70 produit de services	230 000,00	235 000,00	
Chapitre 74 dotations et participations	153 000,00	153 000,00	aides CAF
Chapitre 75 autres pdts gestion courante			
opérations d'ordre (subventions)	1 250,00	800,00	
<b>Total recettes</b>	<b>394 250,00</b>	<b>398 800,00</b>	

**Investissement** : Achat de tablettes, matériel de camping, matériel accueil jeunes, pour un total de 6 100 €.

### ÉCOLE MULTISPORTS (EMS)

#### **Bilan 2024/2025**

- 111 enfants répartis sur 5 sites, avec ouverture d'un nouveau site à Brannay.
- Organisation de journées sportives favorisant la découverte, le collectif et le dépassement de soi.

En 2025/2026, 103 inscriptions avec trois sites complets sur quatre.

#### **Perspectives 2026**

- Réflexion sur la création d'un service sport.
- Implication d'un groupe d'élus référents.
- Renforcement des journées sportives.
- Amélioration de la communication auprès des familles.

#### Multisport

##### **section de fonctionnement**

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	1 620,00	1 620,00	
Chapitre 012 charges de personnel	56 000,00	59 000,00	responsable + éducateur GEMA
chapitre 65 gestion courante	300,00	500,00	créances non valeurs et annul titres
Chapitre 67 charges exceptionnelles	200,00	-	
opérations d'ordre (amortissement)	1 694,01	1 000,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>59 814,01</b>	<b>62 120,00</b>	

Recettes	BP 2025	BP 2026	Explications
chapitre 70 produit de services	6 000,00	6 000,00	cotis familles
Chapitre 74 dotations et participations	-	350,00	aide aux temps libres caf
<b>Total recettes</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 350,00</b>	

**Investissement** : divers équipements sportifs, pour un total de 5 200 €.

### 2.1.6. Préparation des transferts de compétence eau potable, assainissement collectif et pluvial

L'étude sur le transfert de compétences eau et assainissement a peu évolué en 2025. L'entreprise lauréate du marché public, ADM Conseil, a renvoyé une nouvelle version des deux premières phases de l'étude (existant, et fixation du niveau de service attendu) au cours du mois de juillet. Or, celle-ci ne prend pas en compte les multiples demandes de modification, qu'il s'agisse du nombre de poste de relevage, de kilométrage de réseaux... Il est donc prévu une réunion de recadrage de ce bureau d'études dès 2026.

En ce qui concerne les schémas directeurs d'eau potable (3) et d'assainissement collectif (11), à l'issue d'une première phase de collecte de l'existant, le bureau d'études poursuit ses investigations sous le contrôle de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Pour l'eau, après les études avec le niveau de marnage bas au cours du mois de juillet, le bureau d'études doit effectuer les études au niveau haut à partir du mois de janvier 2026.

En ce qui concerne l'assainissement, l'entreprise a vérifié un certain nombre de branchements défectueux par des tests à la fumée.

La troisième et dernière phase de ces deux études doit se terminer au cours de l'année 2026.

Lors d'une réunion en Préfecture, il a été envisagé que l'Etat ne participe au financement en matière d'eau et d'assainissement que pour les intercommunalités.

Transfert assainissement collectif section de fonctionnement			
Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	667 500,00	710 500,00	entretien STEP et réseaux et travaux, SDAEP, SDA, étude transfert eau asst
<b>Total dépenses</b>	<b>667 500,00</b>	<b>710 500,00</b>	

Recettes	BP 2025	BP 2024	Explications
chapitre 70 produit de services	20 000,00	165 000,00	redevance asst, participation communes pour SDAEP et SDA
chapitre 74 subventions	307 750,00	307 750,00	Subvention AESN pour schémas directeurs et étude transfert
<b>Total recettes</b>	<b>327 750,00</b>	<b>472 750,00</b>	

## 2.1.7. Equipements d'intérêt communautaire

### Pôle Enfance Culture Jeunesse

Les marchés de travaux ont été adoptés lors de la séance du Conseil communautaire du 14 avril 2025. Le démarrage des travaux était prévu au début du mois de juillet. Toutefois, en l'absence d'informations concernant les subventions sollicitées auprès de l'Etat, les élus ont décidé de décaler de six mois la date de validité des offres des entreprises au 31 décembre 2025, ce que la totalité d'entre elles ont accepté.

Malheureusement, les services de l'Etat n'ont pas été en capacité d'assurer la CCGB de l'attribution d'une subvention. Il a donc été décidé de demander, une nouvelle fois, aux entreprises de décaler le délai de validité de leurs offres de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2026, ce qui a également été accepté.

Il conviendra que les élus du prochain mandat se positionnent sur le lancement effectif des travaux, avant ou sans subvention de l'Etat et de l'Union européenne, sachant que la CCGB dispose d'ores et déjà d'arrêtés de subvention de la CAF de l'Yonne, de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et du Conseil régional.

### Equipement d'intérêt communautaire section de fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	1 800,00	1 800,00	Taxe foncière martinières
Chapitre 66 charges d'intérêts emprunt	52 000,00	49 610,00	intérêts tennis et pole CEJ
Chapitre 67 charges exceptionnelles opérations d'ordre (amortissement)	11 610,17	-	Titres annulés
<b>Total dépenses</b>	<b>168 321,97</b>	<b>111 410,00</b>	

Recettes	BP 2025	BP 2026	Explications
chapitre 70	487,80		régularisations loyers atelier
chapitre 75	11 122,37		régularisations loyers atelier
opérations d'ordre (subventions)	43 260,60	22 000,00	
<b>Total recettes</b>	<b>54 870,77</b>	<b>22 000,00</b>	

**Investissement** : pôle culture enfance jeunesse, remboursement emprunt tennis couverts, études de sols et démolition pour future pôle administratif, installations diverses centre de tri, travaux d'urgence au gymnase tels que luminaires, tapis dojo, serrures, appareils de musculation), pour un total de 5 119 000 €, et recettes de 2 697 343 € regroupant les subventions, FCTVA, amortissements.

### Centre administratif

L'étude a révélé que le bâtiment rue d'Enfer à Saint Valérien comportait de l'amiante en suspension. Il a donc été décidé de transférer immédiatement les agents du service technique, du SPANC et de l'urbanisme au centre de tri, pour éviter tout risque de contamination.

Ce dossier n'a pas connu d'évolution notable en 2025, même si la CCGB dispose d'un dossier complet monté par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. La Communauté de communes est donc prête à lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, l'INRAP qui devait intervenir en juillet 2026 pour des fouilles préventives a été informée du décalage de ce projet et envisage de procéder à ces investigations en 2027.

### Gymnase

Le projet de rénovation du gymnase n'a pas connu d'évolution notable en 2025. La CCGB dispose d'un dossier complet d'AMO, validé par les élus. Le lancement d'un marché pour recruter un maître d'œuvre sera possible dès que les élus le souhaiteront.

Toutefois, compte-tenu de la vétusté de cet équipement, de nombreux travaux ont d'ores et déjà été effectués et continueront de l'être en 2026.

### Gymnase

#### section de fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	114 300,00	122 400,00	travaux de sécurité, réparations
Chapitre 012 charges de personnel	55 650,00	54 000,00	agents techniques
chapitre 65		260,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>169 950,00</b>	<b>176 660,00</b>	

Recettes	BP 2025	BP 2026	Explications
chapitre 013 atténuations de charges	5 000,00	5 000,00	
chapitre 70 produit de services	25 000,00	25 000,00	facturation au collège
chapitre 74	1 000,00		
<b>Total recettes</b>	<b>31 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	

Tennis couverts

#### section de fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	39 050,00	74 650,00	électricité, réparations diverses (toit )+ contrat maintenance
Chapitre 65	200,00	200,00	intérêts moratoires
opérations d'ordre (amortissement)	319,56	200,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>39 569,56</b>	<b>75 050,00</b>	

#### 2.1.7.1 Autorisation de programme

DIRECTION : Finances-Marchés publics

SERVICE : Finances

RAPPORTEUR ELU : Fred JEAN-CHARLES

RAPPORTEUR SERVICE : Marie-Claire BROCHARD

**SYNTHESE : L'autorisation de programme AP2025-003 du pôle Culture enfance jeunesse doit être mise à jour chaque année.**

L'autorisation de programme AP 2025-003 concernant le projet de pôle culture enfance jeunesse a été votée le 11 avril 2025 et approuvait une répartition des crédits de paiement sur la période de 2025-2028.

A l'unanimité le projet de délibération portant sur l'autorisation de programme n°2025-003 pôle culture enfance-jeunesse est reportée au Conseil communautaire de février.

Une conférence de maires sera également programmée en mai pour présentation du projet global du pôle.

#### 2.1.8. Service technique

L'année 2025 n'a pas connu d'événements majeurs, mais elle a illustré l'importance du travail régulier du service technique. Les actions menées au quotidien ont permis de garantir le maintien en bon état d'usage des bâtiments communautaires, du bon entretien des espaces verts et du maintien de la qualité du service rendu.

##### Activités marquantes :

- Pour rappel, depuis le mois de novembre 2024, sont organisées des visites quotidiennes d'un agent technique au gymnase ainsi qu'aux tennis couverts. Cela permet d'avoir un regard sur l'utilisation des locaux. Depuis, les dégradations au gymnase se font de plus en plus rares.

- Les 4 lanternes de la zone d'activité de Vallery ont été remplacées par des éclairages LED. Les services techniques ont curé le fossé de long des parcelles n° ZO 45, 106 et 104. Le chemin attenant a été refaçonné afin que les eaux de pluie s'écoulent correctement dans le collecteur.
- Début novembre, tous les portails clôturant les systèmes de défense incendie des zones d'activité ont été remis en état. Les portails ont été redressés, les poteaux porteurs réalignés puis re-scellés et les serrures ont été remplacées.
- Les descentes de gouttière des tennis couverts ont été modifiées par la société titulaire du lot 5 couverture, bardage, isolation lors de la construction de l'équipement.
- Le remplacement de l'éclairage du gymnase a été effectué les 29 et le 30 décembre.

#### Projets 2026 :

- 1- La zone d'activité Sud Gâtinais
  - Réhabilitation du système de défense incendie située derrière l'entreprise FM LOGISTIC,
  - Mise en place d'un aménagement paysager à l'entrée de la ZAC. Pour cela, il faudra transplanter le Magnolia Grandiflora, actuellement situé à gauche de l'entrée de l'atelier d'Enfer puis de créer autour de cet arbre un massif floral à partir de végétaux tel que des Buddleia, Cotinus Coggygria, Hibiscus, Syringa...
  - Réhabilitation des totems d'entrée des ZAC.
- 2- La zone d'activité Nord Gâtinais
  - Réfection d'une portion de la voirie faiblement dégradée, face à l'entrée de l'usine EURIAL
  - Réhabilitation de la réserve incendie,
  - Réflexion collective concernant la création d'un verger conservatoire partagé sur la parcelle YT 40, de la CCGB (pointe entre EURIAL et RENAULT).
- 3- Les stations d'épuration
  - Réflexion en lien avec l'entreprise en charge de l'exploitation des stations d'épuration, concernant le remplacement à venir des automates de gestion. La disparition du réseau télécom 3G rendra nos appareils inopérants d'ici l'horizon 2027.
- 4- Le gymnase
  - Remplacement des équipements sportifs (filets de but, tapis muraux salle Dojo)
  - Remplacement total des équipements de la salle de musculation
  - Remplacement du système d'ouverture des portes par un système d'ouverture électronique similaire aux tennis couverts (ouverture à l'aide

d'un badge ou via un téléphone portable au choix), qui puisse être conservé en vue de la future réhabilitation

- Réflexion concernant l'installation d'une télégestion destinée à piloter à distance certains équipements.

#### 5- L'atelier technique

- Poursuite des travaux d'aménagement intérieur (peinture murale et vestiaires masculins /féminins),
- Etude du remplacement du mode de chauffage par un système écoénergétique
- Installation d'un volet métallique devant la porte d'entrée
- Achat d'un lave-vaisselle professionnel destiné au nettoyage de toutes les vaisselles à l'issue d'une festivité.

#### 6- Locaux de Chéroy

- Remplacement progressif des blocs d'éclairage (néons) par des blocs (pavés LED)
- Réagencement de la cuisine : les fournitures sont achetées, les meubles sont montés et stockés à l'atelier en attente de l'installation en début d'année.

#### 7- Tennis couverts

- Etude pour la mise en place d'un automate, permettant de piloter le chauffage et l'éclairage à distance.
- Réorientation des lumières des cours.

#### 8- Flotte de véhicules

### FLOTTE VÉHICULES LÉGERS

CITRÖEN BERLINGO 1,9 L DIESEL	ANNÉE 1998	182 000 kms
CITRÖEN BERLINGO 1,6 L HDI	ANNÉE 2005	203 000 kms
RENAULT KANGOO 1,5 L DCI	ANNÉE 2015	116 000 kms
RENAULT CLIO 1,5 DCI	ANNÉE 2010	204 000 kms
TOYOTA YARIS 1,3 L ESSENCE / HYBRIDE RECHARGEABLE	ANNÉE 2023	50 000 kms
CITRÖEN BERLINGO 100 % ÉLECTRIQUE	ANNÉE 2023	16 000 kms

FLOTTE VÉHICULES  
UTILITAIRES

RENAULT MASTER BENNE 2,3 L DCI	ANNÉE 2024	20 000 kms
RENAULT MAXITY	ANNÉE 2010	150 000 kms

Entretien des véhicules

Maintien d'une enveloppe de 5 000 € par véhicule.

9- Services techniques

- achat d'un appareil de mesure de la qualité de l'air intérieur pour nos bâtiments et le prêt aux communes,
- achat de fournitures d'entretien (chasse d'eau, visserie, ...),
- formation des agents à la manipulation d'engins de chantier (nacelle, mini-pelle, ...),
- achat d'Equipements de Protection Individuels (EPI) pour effectuer des contrôles électriques, EPI de sécurité servant à visiter les toits des tennis couverts,
- gestion technique de la reprise du centre de santé (entretien du terrain et maintenance dans les locaux),
- remise en état des toilettes sèches des jardins de Vallery.
- installations des panneaux d'entrée de territoire (figer les emplacements en lien avec les maires, instruire les déclarations de travaux). Les Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) seront instruites par le fournisseur.

Services techniques

**section de fonctionnement**

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	201 200,00	200 900,00	charges St Val, entretien espaces verts
Chapitre 012 charges de personnel	164 430,00	190 390,00	agents techn, 1 remplaçant
opérations d'ordre (amortissement)	29 887,36	15 000,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>395 517,36</b>	<b>406 290,00</b>	

**Investissement** : matériels divers, appareils de mesure de qualité de l'air, pour un total de 28 450 €.

## 2.1.9 Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

### Répartition des communes de la CCGB, sur les bassins versants



**BASSIN DU LOING (actions réalisées par l'Établissement Public d'Aménagement Gestion des Eaux EPAGE du Bassin du Loing) ;**

#### Le bassin versant du BETZ

- **Travaux de restauration de la continuité écologique et hydromorphologique du Betz à Domats**

Dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et de l'amélioration de l'hydromorphologie du Betz à Domats, l'EPAGE du Bassin du Loing a réalisé des travaux sur un linéaire d'environ 1,3 km, compris entre le lavoir communal (source du Betz) et la source de la Reine.

Ces travaux comprennent notamment les éléments suivants :

**Tronçon amont** : suppression des ouvrages communaux et restauration de la physionomie du cours d'eau ;

**Tronçon central** : reméandrage du cours d'eau et création de dépressions humides ;

**Tronçon aval** : reméandrage du cours d'eau et aménagement du passage busé en pont cadre.

Ces derniers ont débuté le 18 septembre 2024 avec le recrutement d'une entreprise, pour un montant de 300 000 € HT et financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Le reste à charge est co-financé par l'EPTB Seine Grands Lacs et l'EPAGE du Bassin du Loing. La réception du chantier s'est ensuite tenue le 22 septembre 2025.

En 2026, des panneaux pédagogiques seront installés sur le site et une vidéo de sensibilisation sera diffusée sur les réseaux sociaux afin d'expliquer au public l'intérêt de restaurer les rivières et leurs zones connexes. Par la suite, l'EPAGE du Bassin du Loing assurera le suivi écologique du site, notamment à travers l'analyse d'indicateurs biologiques.

**En 2026 :**

#### **Le bassin versant de l'ORVANNE**

- restitution de l'étude de restauration de la continuité écologique de l'Orvanne à Dollot par l'EPAGE du Bassin du Loing.
- lancement de l'étude sur la gestion du réseau hydrographique dans les jardins de Vallery.

#### **Le bassin versant du LUNAIN**

- restauration de la continuité écologique du Lunain à Courtoin.

La phase de diagnostic et d'avant-projet (proposition de scénarios de travaux) est prévue sur 6 mois.

#### **Les assistances à maîtrise d'ouvrage sur le volet ruissellement**

L'EPAGE du Bassin du Loing assure une mission d'assistance aux communes pour lutter contre les inondations.

- **Inondation à Villebougis (2025)**

Des pistes d'aménagements avec la commune et les propriétaires ont été proposées, par la mise en place de 2 fascines et l'aménagement d'une « noue enherbée ».

#### **BASSIN DE l'YONNE (actions réalisées par le Syndicat Mixte Yonne Médian : SMYM)**

- **Ru des salles**

En 2025, le SMYM a réalisé des travaux pour la restauration écologique du ru de salles à Nailly. Le coût total des travaux s'est élevé à 34 437,80 € TTC, principalement financé par le SMYM avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

#### **Les assistances à maîtrise d'ouvrage sur le volet ruissellement**

L'EPAGE du Bassin du Loing confère une mission d'assistance aux communes pour lutter contre les inondations. Plusieurs rencontres se sont tenues dans les communes de Vallery, Fouchères et Villebougis.

- inondation à Savigny-sur-Clairis (septembre 2024) les Réchaux en suspens.

- inondation à Villethierry hameau de Chaumasson, (en sachant que le bassin versant touche la Communauté de communes Yonne Nord)
- inondation à Villebougis

### **Cotisation à l'EPAGE et au SMYM**

En 2026, la cotisation de l'EPAGE passe à 6 €/habitant, contre 3 € auparavant. Elle financera les actions prévues dans le Programme d'Aménagement et de Protection des Inondations (PAPI) ainsi que dans le Contrat Territorial Eau, Climat et Biodiversité du Loing, pour un montant total de 72 872 € pour 12 145 habitants.

En 2026, la cotisation du SMYM restera identique à celle de 2025, soit un montant de 45 742 €, pour 6 535 habitants.

### **Actions de communication menées par la CCGB :**

#### **2025**

Intervention dans le cadre de la Semaine de la nature du Projet Alimentaire Territorial de la CCGB : sensibilisation au risque d'inondation et présentation des aménagements de prévention.

#### **2026**

Élaboration d'un guide à destination des habitants sur les inondations et les spécificités du territoire.

### **Les actions portées par la CCGB dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) de l'Yonne**

- **L'étude des axes d'écoulements des ruissellements sur le bassin versant de l'Yonne**

L'objectif de cette action est d'évaluer le risque de ruissellement sur le territoire de la CCGB, d'identifier les axes prioritaires d'écoulement et de proposer des aménagements adaptés. Dans un second temps, le COPIL de l'étude sélectionnera les aménagements au stade de l'avant-projet, en vue de la réalisation des travaux.

- **Action relative au développement d'une culture commune liée au risque et au cours d'eau**

Son objectif consiste à développer une culture commune autour du risque lié aux cours d'eau, à travers diverses activités et supports tels que des expositions, des balades, des livrables, des guides, des jeux et outils numériques, des classes d'eau. Il s'agit également de développer et de renforcer le dispositif d'Information Acquéreur Locataire (IAL) afin d'améliorer la prise en compte du risque d'inondation lors de la transaction de biens (acquisition et location) en zone inondable.

Le montant estimatif de l'action est de 25 000 € TTC, avec une aide de 80 % financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

### **La délégation de maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux de ruissellement**

La CCGB se trouve confrontée à des problématiques d'inondations liées au ruissellement des eaux. Cependant, elle n'est pas en mesure de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires, car elle ne dispose pas de la compétence requise dans

ses statuts, soit à l'item 4° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement. Cette compétence est communale.

En 2025, une convention entre la commune de Lixy et la CCGB a été actée pour la réalisation de travaux sur la commune. Une autorisation de programme a été validée par la CCGB, avec un reste à charge des travaux partagé entre la CCGB et la commune.

#### GEMAPI

##### section de fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	30 800,00	30 600,00	prog études préalables et guides
Chapitre 014 Atténuation de produits	1 300,00	1 300,00	dégrèvements sur TF
chapitre 65 gestion courante	131 000,00	119 500,00	cotis aux syndicats
opérations d'ordre (amortissement)	11 282,40	14 000,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>174 382,40</b>	<b>165 400,00</b>	

Recettes	BP 2025	BP 2026	
chapitre 73 impôts et taxes	129 000,00	119 000,00	équivalent des cotisations aux syndicats
Chapitre 74 dotations et participations	29 150,00	29 150,00	subvention communication par Fonds Barnier
opérations d'ordre (subventions)	7 598,67	7 600,00	

**Investissement** : étude PEP (Programme d'Etudes Préalables) et travaux de ruissellement pour un total de 297 600 €, et un total de recettes de 295 400 € (Subventions, FCTVA et amortissement).

#### 2.1.9.1. Autorisations de programme

DIRECTION : Finances-Marchés publics

SERVICE : Finances

RAPPORTEUR ELU : Fred JEAN-CHARLES

RAPPORTEUR SERVICE : Marie-Claire BROCHARD

**SYNTHESE** : L'autorisation de programme AP2025-001 GEMAPI PEP Travaux de ruissellement et l'autorisation de programme AP2025-002 GEMAPI Travaux de ruissellement Lixy doivent être mises à jour chaque année.

A l'unanimité les projets de délibération portant sur les autorisations de programme n°2025-001 GEMAPI PEP travaux de ruissellement et n°AP2025-

**002 GEMAPI travaux de ruissellement à Lixy sont reportées au Conseil communautaire de février.**

**2.1.10. Développement économique**

L'année 2026 a vu une nouvelle progression dans la réunion inter-entreprises. Même si le nombre de sociétés présentes (une trentaine) a fléchi depuis les deux dernières éditions, cette réunion a été plus riche en discussions. Les entreprises ont pu rebondir sur les propositions qui leur ont été présentées. Le schéma de développement économique ainsi que le projet de territoire ont été présentés aux entreprises le 15 janvier.

Le Conseil communautaire a adopté en décembre 2025 le schéma de développement économique. Celui-ci vise à sortir de la logique du tout logistique en envisageant des pistes nouvelles vers le développement productif vert, le tourisme... A ce titre, la CCGB a rencontré le directeur de l'IUT de Fontainebleau qui s'est montré très intéressé pour un partenariat avec le Gâtinais en matière de formation.

Cette année encore, la participation au SIMI a été fructueuse puisque de nombreux contacts ont été établis.

En ce qui concerne la réunion des commerçants et des artisans, organisée en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'affluence a été faible. La CCGB a renouvelé pour 3 ans sa convention avec l'organisme consulaire et envisage une modification de la forme de cette réunion, sans doute sous forme de buffet à la mi-journée.

Enfin, les réunions de Territoires d'industrie et du Réseau économique territorial se sont poursuivies en 2025.

**Développement économique (regroupe une partie de l'administration générale et des ZA)  
section de fonctionnement**

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	435 000,00	502 260,00	entreprises et artisans, promotion CC, réserve foncière SAFER, entretien espaces verts ZA, reprise voirie devant ZANord, solde schéma dev éco, études créations zones,
Chapitre 012 charges de personnel	80 000,00	78 750,00	DGA principalement affecté au dev éco
chapitre 65 gestion courante	72 400,00	215 400,00	yonne dev, réseau initiatives, chambres consulaires, AER, et indemnités
<b>Total dépenses</b>	<b>587 400,00</b>	<b>796 410,00</b>	

**Investissement** : Réaménagement de voirie pour ZA Nord Gâtinais (rond-point et voirie), nouvelle zone de Subligny, nouvelle zone de Villeneuve et Fouchères, nouvelle zone de Savigny et Piffonds, parking covoiturage ZA Sud Gâtinais, plantation verger à l'entrée de la ZA Nord Gâtinais, achat de terrains pour un total de 6 722 000 €, et un total de recettes de 4 194 230 € (Subventions, participations entreprises, ventes, FCTVA et amortissement).

#### **2.1.10.1 Autorisation de programme**

DIRECTION : Finances-Marchés publics

SERVICE : Finances

RAPPORTEUR ELU : Fred JEAN-CHARLES

RAPPORTEUR SERVICE : Marie-Claire BROCHARD

**SYNTHESE : L'autorisation de programme AP2025-004 aménagement d'un rond-point doit être mise à jour chaque année.**

A l'unanimité le projet de délibération portant sur l'autorisation de programme n°2025-004 aménagement d'un rond-point est reportée au Conseil communautaire de février.

#### **2.1.11. Communication**

#### **2025 : BILAN DES RÉALISATIONS**

##### **a) Tâches récurrentes :**

- Gestion des pages Facebook, Instagram et LinkedIn ainsi que du PanneauPocket de la Communauté de communes (informations institutionnelles, activités locales, événements communaux), communications presse ;
- Conception des supports de communication (affiches, affichettes, publications sur les réseaux sociaux) pour les divers services de la Communauté de communes : école de musique, enfance jeunesse, environnement, urbanisme, rencontres inter-entreprises, rencontre des artisans-commerçants, Journées Européennes du Patrimoine, Nuit de la lecture, etc. ;
- Création de supports imprimés : cartes de vœux, invitations, cartes de visite, etc.

**b) Lettre du Gâtinais** : déploiement d'une nouvelle maquette éditoriale servant de référence graphique pour l'ensemble des publications et supports de communication de la CCGB. Cette évolution s'accompagne d'une formule thématique, d'une augmentation de la pagination (32 pages). Conception complète de chaque numéro (chemin de fer, rédaction, prises de vues). Tirage : 10 500 exemplaires.

**c) Site internet** : création et intégration complètes du nouveau site : développement des rubriques, création et mises à jour des bases de données, intégration des sommaires, contenus rédactionnels et photos,

mise en place de fonctionnalités interactives (formulaire de contact, filtrage des différentes bases de données), optimisation de la navigation (menus fixes, sommaires déroulants, liens internes contextuels, adaptation responsive pour tous types d'écrans, mise en place d'un système de gestion de contenu personnalisé pour faciliter les mises à jour (agenda des communes, actes et séances) ; accompagnement des communes : déplacements auprès des secrétaires de mairie afin de présenter et expliquer la saisie des événements dans l'agenda du site internet ;

- d) **Centre de santé** : création d'une nouvelle charte graphique, élaboration de nouveaux modèles d'ordonnances, conception de cartes de visite servant également à noter les rendez-vous, installation d'une nouvelle enseigne ;



- e) **Création d'un guide des producteurs locaux** à l'échelle du Nord de l'Yonne ;
- f) **Conception et production de panneaux, pour le service OM, à l'usage des communes** : composteurs partagés, dépôts sauvages.

## 2026 : PROJETS À VENIR

- a) **Tâches récurrentes** :
- Réalisation des supports de communication print et web des différents services de la Communauté de communes ;
  - Conception et réalisation de la Lettre du Gâtinais ;
  - Administration des réseaux sociaux ;
- b) **Réseaux sociaux** : développement de la page Instagram ainsi que de la page LinkedIn ;
- c) **Site internet** : administration du site (gestion, alimentation, mises à jour) ; mise en place de systèmes d'authentification et de signature électronique pour les démarches en ligne, formulaires d'inscription, bons de commande, etc. ; développement de la newsletter : l'objectif est d'augmenter le nombre d'inscrits grâce à une campagne de communication dédiée. L'idée est de donner envie de s'abonner en mettant en avant un outil simple pour rester informé de tout ce qui se passe sur le territoire : événements, actualités et informations utiles. L'agenda des événements alimenté par les communes jouera un rôle central et servira de porte d'entrée vers la lecture des actualités intercommunales ;

- d) **Charte graphique** : harmonisation de l'ensemble des documents internes et externes produits par la CCGB (actes administratifs, formulaires, notes, courriers, supports divers), soit près d'une centaine de documents, afin de garantir une identité visuelle cohérente sur l'ensemble des supports ;
- e) **Identité de territoire** : finalisation du dispositif avec l'installation des 45 panneaux d'entrées de territoire (services techniques) ;
- f) **Organisation d'une photothèque** : Tri, édition et classement des photographies réalisées depuis 2021 (plusieurs dizaines de milliers) afin d'en faciliter la recherche et la réutilisation ;
- g) **Mise en place d'une stratégie de communication à long terme**, incluant la création d'un plan de communication définissant les objectifs, les cibles, les messages clés, les canaux de diffusion, ainsi que les actions nécessaires pour assurer une communication cohérente et efficace sur le long terme.

#### Communication

##### section de fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Explications
Chapitre 011 charges générales	49 650,00	49 600,00	lettre, graphistes, affiches, brochures, banderoles...
Chapitre 012 charges de personnel	72 000,00	69 500,00	
opérations d'ordre (amortissement)	20 285,23	10 000,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>141 935,23</b>	<b>129 100,00</b>	

#### 2.1.12. Relations humaines

Voir tableau des effectifs en annexe 9

### 2.2 Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

DIRECTION : Direction générale

SERVICE : Finances

RAPPORTEUR ELU : Fred JEAN-CHARLES

RAPPORTEUR SERVICE : Marie-Claire BROCHARD

**SYNTHESE : Il convient de délibérer pour payer les factures en investissement avant le vote du budget.**

Afin de répondre à des urgences non prévisibles en investissement, le Président propose d'ouvrir des crédits à hauteur maximale de 25% de ceux votés en 2025 ; ouverture qui viendra en sus des restes à réaliser.

La proposition d'ouverture des crédits est la suivante :

Sur le budget général, opération 2381Gymnase :  
Article 2188 – opération 2381 : 25% de 20 000 €, soit 5 000 €

## **Délibération DEL2026-01-13**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 2343-2, et l'article L.1612-1,

Considérant la nécessité de pouvoir répondre à des urgences non prévisibles en investissement,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de l'ouverture des crédits d'investissement au BP 2026 comme indiqué ci-dessous :

Sur le budget général, opération 2381Gymnase :  
Article 2188 – opération 2381 : 25% de 20 000 €, soit 5 000 €

**DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2026, opération 2381 Gymnase ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

### **2.4. Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif 2026**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le système de redevances a été modifié. Si la redevance prélèvement (bassin) existe toujours, les redevances pour l'eau potable et l'assainissement sont modifiées. Concernant les redevances pour l'eau potable, les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées par une redevance performance eau ; une nouvelle redevance consommation est créée. En ce qui concerne l'assainissement, la prime pour performance épuratoire fait désormais place à la redevance performance assainissement.

Seule cette dernière concerne aujourd'hui la CCGB qui gère les deux Stations d'EPuration (STEP) des zones d'activités Nord et Sud Gâtinais à Fouchères et Savigny-sur-Clairis.

La redevance performance assainissement est perçue par la collectivité, ou son délégataire, auprès des consommateurs raccordés à l'assainissement collectif directement sur sa facture d'eau. Elle est reversée par celle-ci à l'AESN.

L'assiette de cette redevance est la facture d'eau à laquelle l'Agence de l'Eau Seine Normandie applique un taux. Pour la période 2026-2030, ce taux est de 0.356m3. Compte-tenu de la charge en Demande Chimique en Oxygène (DCO) constatée dans les deux stations d'épuration, il convient d'appliquer sur ce montant un coefficient de modulation de 0.550 €/m3. Ce qui aboutit à une redevance performance assainissement de 0.1958 € HT/m3.

Les élus signalent que cette redevance est difficile à expliquer aux usagers et le calcul est très complexe.

## Délibération DEL2026-01-14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Vu le contrat de prestation de services entre la CCGB et VEOLIA chargeant cette dernière de la facturation des entreprises et particuliers utilisant les STEP de Fouchères et de Savigny-sur-Clairis ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** à 0,356 € HT/m<sup>3</sup> coefficienté de 0.550 € HT, soit 0.1958 € HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance assainissement » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

### 3 SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

**Frédéric BOURGEOIS, vice-Président en charge du SPANC, présente le nouveau technicien SPANC.**

#### 3.1 Bilan 2025 et projets 2026

##### Bilan des contrôles

	Contrôles existants	Ventes comprises	Périodiques/initiaux compris	Conception	Suivi travaux	Nb total
2023	262	102	160	39	59	360
2024	263	81	182	27	36	326

En 2024, 263 contrôles ont été réalisés dont 81 visites nécessaires à la vente d'un bien immobilier.

Depuis mai 2024, le service dispose d'un 2eme technicien. Une période d'adaptation a été nécessaire et il n'a acquis une pleine autonomie qu'en septembre 2024.

Conformément à l'arrêté de 2009 qui régit les fonctionnements des SPANC et le règlement de service, le SPANC doit effectuer les contrôles périodiques de fonctionnement. Sont concernées les installations non conformes de plus de 5 ans et celles diagnostiquées en bon état de fonctionnement de plus de 10 ans. Le contrôle périodique permet de vérifier sur la durée que l'installation est adaptée, la réalisation de certains travaux et les opérations d'entretien des dispositifs de prétraitement, les défauts d'entretien et d'usure...

<b>Contrôles initiaux et périodiques</b>	<b>Piffonds</b> 2023-2025	<b>Chaumot</b> 2023-2025	<b>Bussy-le-Repos</b> 2023-2025	<b>Brannay</b> 2023-2025	<b>Vernoy</b> 2023-2025
Installations concernées	70	278	188	19	59
Réalisés	70	277	166	19	53
Refus /absence	0	1	22	0	6

### Evaluation des installations

Les installations ont été évaluées selon les critères de l'arrêté du 27 avril 2012.

Il définit les modalités d'exécution de la mission de contrôle et l'évaluation de la conformité.

Ce texte conduit à prioriser l'action des SPANC sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental.

	<b>ACCEPTABLE</b>	<b>NON CONFORME : recommandation pour améliorer le fonctionnement</b>	<b>NON CONFORME : travaux obligatoires sous 4 ans ou immédiats</b>
<b>ARRETE 27/04/2012</b>	Installation adaptée	Installation non conforme (Art.4-cas c)	Absence d'installation > Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes Installation non conforme (Art.4- cas b) > Risque environnemental avéré
<b>NB TOTAL</b>	96 37%	112 43%	55 dont 13 absences d'installations 21%
<b>Réhabilitation</b>	Recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation	Travaux dans un délai de 1 an si vente	Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

### Contrôle des installations neuves

2022		2023		2024	
Conception	Réalisation	Conception	Réalisation	Conception	Réalisation
61	65	37	58	27	36

La diminution du nombre de dossiers de conception et de suivi des travaux d'assainissement collectif peut être attribuée à plusieurs facteurs, principalement à la baisse des transactions immobilières et à la fin des opérations de réhabilitation sur les communes de Lixy et Subligny.

Le SPANC relance régulièrement les propriétaires afin de connaître l'avancement de leurs travaux.

### Montant des redevances

Elles ont été maintenues aux mêmes tarifs en 2024 et 2025.

Evolution des montants des redevances du SPANC de la CCGB	2022	Depuis 2023
<b>Installations existantes</b>		
Contrôle vente	150 €	200 €
Contrôle diagnostic	110 €	120 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	100 €	110 €
<b>Installations neuves ou réhabilitées</b>		
Contrôle de conception et d'implantation	100 €	100 €
Contrôle de réalisation / Contrôle de bonne exécution	120 €	120 €

### **Opération de réhabilitation des assainissements non collectifs dans les communes de Lixy et Subligny**

Pour rappel, l'opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, qui est basée sur le volontariat, se déroule en 2 étapes :

- le maître d'œuvre missionné par la Communauté de communes a réalisé les études de faisabilité chez les propriétaires éligibles qui l'ont souhaité ;
- ces propriétaires ont signé une convention avec la CCGB et l'Agence d'Eau Seine Normandie (AESN) pour réaliser les travaux avec les entreprises de leur choix. Le SPANC est chargé du contrôle de l'exécution des travaux et s'assure que le constructeur respecte les prescriptions techniques et administratives fixées par le cahier des charges.

L'opération de réhabilitation concerne les installations défectueuses des communes de Lixy (142) et Subligny (185) ; celles ayant un risque de pollution ou d'insalubrité.

- 100 études ont été réalisées 56 à Lixy et 45 à Subligny.
- 23 travaux ont été réalisés à Lixy et 28 installations à Subligny.

Le montant moyen des travaux est de 11 700 € TTC, soit un reste à charge pour le propriétaire de 5 700 €.

Le 12<sup>ème</sup> programme de l'AESN, couvrant la période 2025-2030 prévoit des aides dédiées à l'assainissement non collectif.

Les critères d'éligibilité définis par l'AESN sont les suivants. Les communes doivent :

- Être situées en tête de bassin versant sensible ;
- Présenter un rapport population / QMNA5 (débit d'étiage) supérieur à 10 ;
- Se trouver à moins de 500 mètres d'un cours d'eau ;
- Disposer d'une masse d'eau réceptrice dont l'état est jugé insuffisant selon le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Par ailleurs, les installations à réhabiliter doivent être situées dans des zones d'assainissement non collectif approuvées.

• **Niveaux d'aide**

<b>Nature de l'opération</b>	<b>Taux ou montant d'aide max</b> S = subvention	<b>Application d'un montant de référence ou plafond</b>
<b>Études de filière</b>	<b>S 80 %</b>	<b>Non</b>
<b>Travaux</b>	<b>7200 €/installation</b>	<b>Oui</b>
<b>Animation</b>	<b>Forfait de 350€/installation</b>	<b>Non</b>

**Projets 2025**

Étant donné le nombre d'installations individuelles présentes sur le territoire, soit près de 3 000 assainissements, le SPANC poursuivra la réalisation des derniers contrôles initiaux tout en réalisant des contrôles périodiques (400 /an).

Afin d'assurer un meilleur suivi des installations, des relances seront effectuées auprès des propriétaires ayant acquis un bien nécessitant une réhabilitation, ainsi que pour les installations présentant un risque de pollution élevé.

## 4. DECHETS MENAGERS

### 4.1. Bilan 2025 et projets 2026

#### Evolution des tonnages et coûts des prestations

	2024		2025		Evolution	
	Tonnages	Coût TTC	Tonnages	Coût TTC	Tonnages	Coût TTC
Collecte (omr*, emballages, verre, papier)	4396	832 954 €	4368	832 791 €	-1%	0%
Tri des emballages	1395	331 199 €	1425	346 801 €	2%	5%
Traitement des omr	2642	377 647 €	2609	379 414 €	-1%	0%
Déchèteries	3302	574 221 €	3184	572 881 €	-4%	0%
<b>Total prestations</b>	<b>11 735</b>	<b>2 116 021 €</b>	<b>11 586</b>	<b>2 131 887 €</b>	<b>-1%</b>	<b>1%</b>

\*Ordures ménagères résiduelles

Les coûts globaux des prestations de gestion des déchets demeurent stables. Par ailleurs, une baisse de 4 % des déchets apportés en déchèteries a été constatée, principalement liée à la diminution des apports de déchets « tout-venant ».

#### **La redevance incitative (RI)**

Les usagers de la CCGB peuvent encore réduire leur production d'ordures ménagères. Elle est d'environ 150 kg/hab en 2025, la moyenne étant de 130 kg/hab pour une collectivité rurale en tarification incitative.

À noter que 35 % du contenu de la poubelle marron est constitué de déchets encore recyclables (emballages, verre et textiles), tandis que 29 % correspondent à des déchets putrescibles donc compostables. Le nombre moyen de présentations des bacs d'ordures ménagères s'élève à 15 levées depuis 2017. Depuis 2024, le nombre minimal de levées incluses dans le forfait a été abaissé de 18 à 16, tandis que le tarif des levées supplémentaires a été revalorisé.

#### GRILLE TARIFAIRE

(Collecte des ordures ménagères résiduelles tous les 15 jours)

Nb de personnes /Contenance	2025/2026	
	Montant redevance 16 levées	Levée supp.
1 pers. : 80 litres	147.76 €	3.00 €
2 pers. : 120 litres	183.48 €	4.50 €
3 pers. : 180 litres	232.48 €	6.80 €
4 pers.et + : 240 litres	284.57 €	9.10 €
4 pers.et + : 360 litres	371.76 €	12.90 €
660 litres	649.38 €	25.00 €

La grille tarifaire 2025 des professionnels collectés toutes les semaines ne reflète pas les coûts réels du service. Il a été décidé d'augmenter de manière progressive la redevance des professionnels de 60 % sur 3 ans. Par ailleurs, la CCGB s'engage à accompagner les entreprises dans cette transition.

Actions de prévention menées en 2025 :

- Déploiement du compostage individuel, collectif et en établissement, avec l'installation de 10 sites de compostage collectif et la distribution de 140 composteurs individuels.
- Organisation d'opérations de broyage de branches au printemps et à l'automne, ainsi que de sapins après les fêtes.

Initiatives en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits :

- Accompagnement du Repair Café du Gâtinais, notamment à travers des opérations de collecte de vélos.
- Promotion du réemploi en déchèteries par la mise à disposition d'un préau des matériaux, permettant un système de don et de reprise directement sur site.
- Organisation de collectes au profit de l'association d'insertion PÉNÉLOPE. En 2025, près de 10 tonnes d'objets ont ainsi été réemployés.

**Les actions de communication sur le tri des déchets en 2025 comprennent :**

- Les interventions en milieu scolaire ;
- La réédition des supports de communication, tels que les réglottes de tri, les guides de tri, ainsi que les autocollants de consignes.

**Projet 2026**

**Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

La CCGB validera son prochain programme 2025-2030 qui s'appuiera sur certains axes du programme précédent (2018-2024) et s'articule autour des objectifs suivants :

- Promouvoir l'éco-exemplarité des collectivités
- Sensibiliser les acteurs à la prévention des déchets
- Utiliser les outils économiques pour encourager la réduction des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Implanter le geste de tri des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des objets
- Réduire les déchets générés par les entreprises.

**Projet 2026 d'Unité de Valorisation Énergétique des déchets :**

Dans le cadre de la création de l'Unité de Valorisation Énergétique de Sens, la CCGB participe au groupement de commandes piloté par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, associant les EPCI concernés, en vue du recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission portera sur la définition des besoins et du dimensionnement de l'unité, l'élaboration des scénarios techniques et financiers, la rédaction du cahier des charges d'une délégation de service public pour la construction et l'exploitation de l'UVE, l'accompagnement à la création d'une structure de portage, ainsi que l'assistance à la passation et à l'attribution du contrat de Délégation de Service Public.

### **Accompagnement des communes dans la lutte contre les dépôts sauvages**

Afin de lutter plus efficacement contre les déchets abandonnés, notamment les emballages et les papiers, la Communauté de communes accompagne les communes, les écoles et autres structures dans l'organisation d'opérations « Nettoyons la nature ». Elle met à disposition le matériel nécessaire (pinces, gants, chasubles), assure un appui à la communication et facilite la collecte des déchets ramassés.

Par ailleurs, elle met à disposition des communes des panneaux rappelant les sanctions pénales encourues en cas de dépôts non autorisés et peut soutenir les communes dans leurs initiatives en matière de prévention et de lutte contre les incivilités.

### **Les travaux d'agrandissement de la déchèterie du Fouchères**

Ces aménagements devront pleinement répondre aux prescriptions réglementaires et de sécurité en vigueur, aux évolutions liées à la prévention des déchets et aux besoins des usagers.

Il est envisagé de créer une voie de contournement pour fluidifier la circulation aux abords de la déchèterie et d'agrandir le site.

#### **4.2. Autorisation de programme**

DIRECTION : Direction générale

SERVICE : Finances

RAPPORTEUR ELU : Fred JEAN-CHARLES

RAPPORTEUR SERVICE : Marie-Claire BROCHARD

**SYNTHESE : L'autorisation de programme AP2025-005 Travaux d'agrandissement de la déchèterie de Fouchères doit être mise à jour chaque année.**

A l'unanimité, la délibération portant sur l'autorisation de programme n°AP2025-005 Travaux d'agrandissement de la déchèterie de Fouchères est reportée au Conseil de février.

## **SANTÉ**

### **5.1. Projets 2026**

L'année 2025 a été consacrée aux différentes tâches à réaliser pour mener à bien le transfert du Centre de santé de la commune de Domats à la Communauté de communes.

Cette question a fait l'objet d'une réunion hebdomadaire, sous la supervision de la Vice-Présidente en charge de la santé. Cette réunion se fait en présence du responsable adjoint du Centre de santé et de la commune de Domats lorsque cela s'avère nécessaire. Celle-ci se poursuivra en 2026. Les différents éléments concernent :

- 1. Personnel** : recrutement et intégration du personnel au sein des effectifs de la CCGB, évolution du RIFSEEP...

2. **Contrats** : reprise des contrats du Centre de santé
3. **Finances** : un inventaire du patrimoine du Centre de santé pour le transfert ; création d'un budget annexe et d'une régie...
4. **Communication et informatique** : Mise à jour de la charte graphique, intégration au système informatique et aux outils de la CCGB
5. **Cabinet dentaire** : Suivi de l'avancée des travaux du cabinet dentaire
6. **Projet de santé** : Ce projet constitue une feuille de route stratégique qui permet à une structure de soins de répondre aux besoins spécifiques d'un territoire ; il s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer l'accès aux soins pour la population confrontée à des déserts médicaux. Il permet de structurer l'offre de soins, de coordonner les professionnels de santé et d'assurer une prise en charge adaptée aux réalités locales. Même si le dossier complet a été envoyé très tardivement à l'ARS et à la CPAM, il a été validé par ces deux instances.

Le transfert a été effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026 même si le désormais Centre de santé du Gâtinais en Bourgogne fonctionne en mode dégradé, en particulier en matière de remboursement. L'ensemble des contrats a été transféré, les agents de l'association PAAPS ont été intégrés sauf une secrétaire qui a refusé les conditions qui lui étaient proposées. Les médecins vacataires poursuivent leurs activités.

2026 sera la première année d'exercice réel de la compétence santé par la CCGB. Dès lors, comme adopté par le Conseil communautaire du 19 décembre, la CCGB aura recours à un expert pour l'assister dans les modifications à apporter dans le fonctionnement du Centre de santé. Cette année de transition devra permettre d'envisager le développement futur du Centre en particulier en matière de recrutement de professionnels de santé.

A souligner que le centre de santé a été pré-labellisé dans le réseau « France Santé » par l'Agence Régionale de Santé.

Par ailleurs, le Contrat Local de Santé a poursuivi ses opérations au travers, notamment, d'octobre rose. Composée de trois personnes, l'équipe du CLS, rattachée à la CAGS, doit mieux assurer ses missions en 2026 en communiquant mieux, en particulier à l'égard des Communautés de communes membres, comme en témoigne l'échec du forum sur le diabète qui s'est déroulé à Savigny-sur-Clairis, ou celui, évité au dernier moment, du Médicobus à Lixy.

Philippe DE NIJS profite de la présence des sénateurs pour poser la question de la possibilité d'exonérations fiscales pour les professionnels de santé. Ainsi Domats ayant été identifiée dans le zonage France Ruralité Revitalisation, les professionnels bénéficient d'exonération. Les professionnels n'ayant pas leur cabinet dans cette zone peuvent-ils exercer une partie de leur activité dans des communes où l'exonération existe ?

Jean-Baptiste LEMOYNE explique que cela n'est pas possible au-delà de 15% de leur activité sinon il y a perte de l'exonération sur tout leur exercice. Un amendement est en cours de discussion pour faire évoluer les possibilités.

Dominique VERIEN ajoute qu'il faut discuter avec l'ARS qui peut donner des aides en dehors des zones ZRR.

## 6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

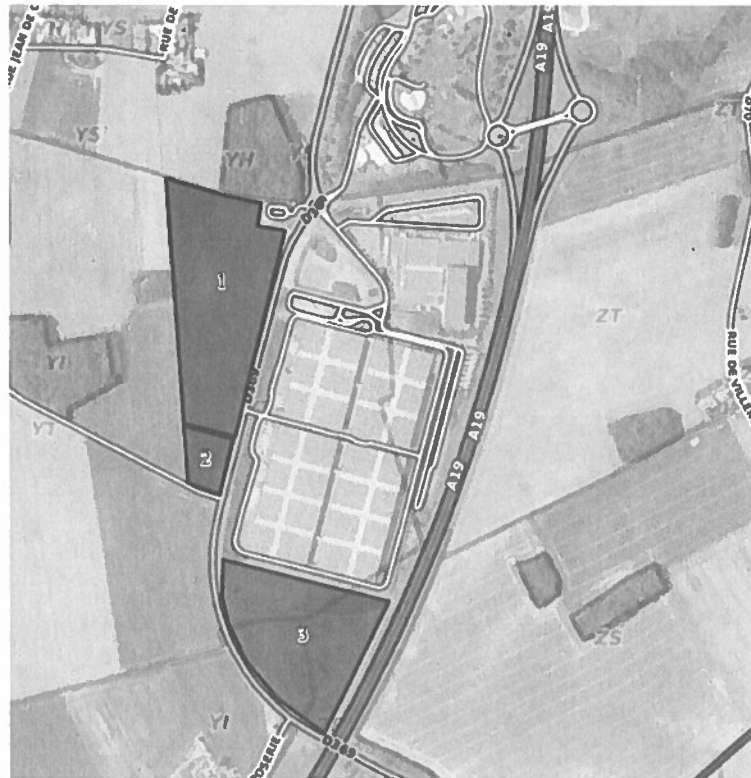
### 6.1. ZA Nord Gâtinais

#### 6.1.1 Bilan 2025 et projets 2026

La vente du terrain YT 56 (1 sur le plan) a bien été signée en décembre dernier. Comme prévu dans l'acte, la CCGB doit à l'entreprise la desserte de son terrain. Pour ce faire, il est prévu un rond-point sur la RD 369 qui permettra également la desserte du projet des parcelles YT 37 (Fouchères), ZP 31 (Subligny), YI 8 (Villeneuve la Dondagre) ( 3 sur le plan) ainsi que la création d'une voirie.

En 2026, la CCGB acquerra la parcelle YT 17. Les autres seront prochainement acquises par la Communauté de communes.

La vente du terrain 3 sur le plan se déroulera en 2026, à l'issue de la purge du permis de construire déposé au mois de décembre, si tant est que le SDIS accepte une dérogation à ses règles.



### 6.2. ZA Sud Gâtinais

L'essentiel de l'actualité de cette zone concerne la mise à niveau de la défense incendie. Il est ainsi prévu de travailler conjointement avec le SDIS pour prévoir les aménagements à apporter.

L'acquisition des terrains au-delà de l'autoroute sur les communes de Savigny-sur-Clairis (ZD 102J et ZD 102K) et Piffonds (YC 34) devrait intervenir en 2026 pour un montant de 851 644 € plus rémunération SAFER 91 980 € et indemnité d'éviction 87 634,16 €. Total : 1 031 258,16 € HT.

### 6.3. ZA du Bordeaux (Chéroy)

Aucun développement n'est intervenu depuis la délivrance d'un permis de construire en 2023.

#### **6.4.ZA de Domats**

Il semblerait que la CCGB dispose d'un acheteur pour les terrains restant dans cette zone. Ces éléments seront à approfondir en 2026.

#### **6.5.ZA de Vallery**

Aucun développement n'est intervenu cette année.

### **SANTÉ**

#### **5.1. Projets 2026**

L'année 2025 a été consacrée aux différentes tâches à réaliser pour mener à bien le transfert du Centre de santé de la commune de Domats à la Communauté de communes.

Cette question a fait l'objet d'une réunion hebdomadaire, sous la supervision de la Vice-Présidente en charge de la santé. Cette réunion se fait en présence du responsable adjoint du Centre de santé et de la commune de Domats lorsque cela s'avère nécessaire. Celle-ci se poursuivra en 2026. Les différents éléments concernent :

7. **Personnel** : recrutement et intégration du personnel au sein des effectifs de la CCGB, évolution du RIFSEEP...
8. **Contrats** : reprise des contrats du Centre de santé
9. **Finances** : un inventaire du patrimoine du Centre de santé pour le transfert ; création d'un budget annexe et d'une régie...
10. **Communication et informatique** : Mise à jour de la charte graphique, intégration au système informatique et aux outils de la CCGB
11. **Cabinet dentaire** : Suivi de l'avancée des travaux du cabinet dentaire
12. **Projet de santé** : Ce projet constitue une feuille de route stratégique qui permet à une structure de soins de répondre aux besoins spécifiques d'un territoire ; il s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer l'accès aux soins pour la population confrontée à des déserts médicaux. Il permet de structurer l'offre de soins, de coordonner les professionnels de santé et d'assurer une prise en charge adaptée aux réalités locales. Même si le dossier complet a été envoyé très tardivement à l'ARS et à la CPAM, il a été validé par ces deux instances.

Le transfert a été effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026 même si le désormais Centre de santé du Gâtinais en Bourgogne fonctionne en mode dégradé, en particulier en matière de remboursement. L'ensemble des contrats a été transféré, les agents de l'association PAAPS ont été intégrés sauf une secrétaire qui a refusé les conditions qui lui étaient proposées. Les médecins vacataires poursuivent leurs activités. 2026 sera la première année d'exercice réel de la compétence santé par la CCGB. Dès lors, comme adopté par le Conseil communautaire du 19 décembre, la CCGB aura recours à un expert pour l'assister dans les modifications à apporter dans le fonctionnement du Centre de santé. Cette année de transition devra permettre d'envisager le développement futur du Centre en particulier en matière de recrutement de professionnels de santé.

A souligner que le centre de santé a été pré-labellisé dans le réseau « France Santé » par l'Agence Régionale de Santé.

Par ailleurs, le Contrat Local de Santé a poursuivi ses opérations au travers, notamment, d'octobre rose. Composée de trois personnes, l'équipe du CLS, rattachée à la CAGS, doit mieux assurer ses missions en 2026 en communiquant mieux, en particulier à l'égard des Communautés de communes membres, comme en témoigne l'échec du forum sur le diabète qui s'est déroulé à Savigny-sur-Clairis, ou celui, évité au dernier moment, du Médicobus à Lixy.

## 6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

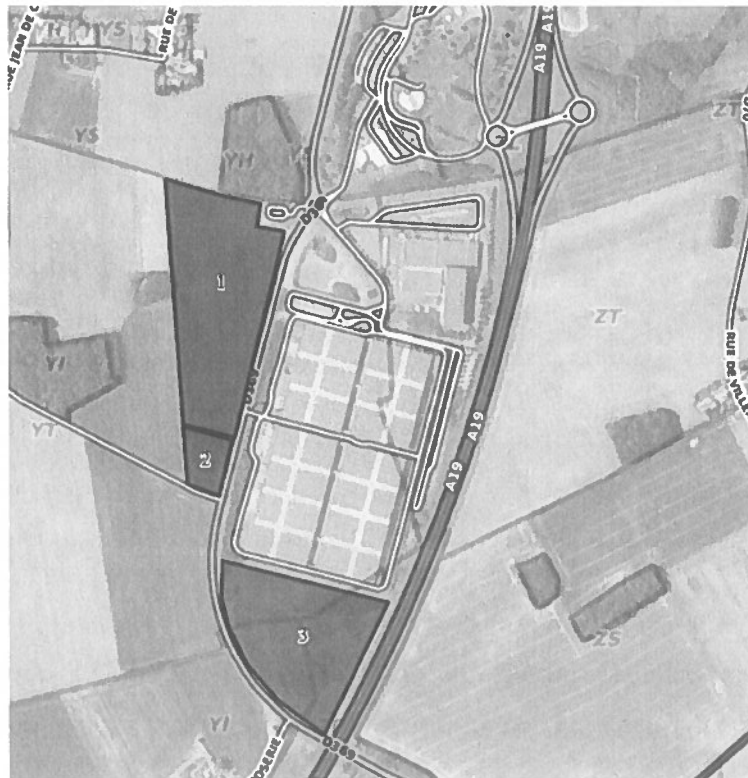
### 6.1. ZA Nord Gâtinais

#### 6.1.1 Bilan 2025 et projets 2026

La vente du terrain YT 56 (1 sur le plan) a bien été signée en décembre dernier. Comme prévu dans l'acte, la CCGB doit à l'entreprise la desserte de son terrain. Pour ce faire, il est prévu un rond-point sur la RD 369 qui permettra également la desserte du projet des parcelles YT 37 (Fouchères), ZP 31 (Subligny), YI 8 (Villeneuve la Dondagne) (3 sur le plan) ainsi que la création d'une voirie.

En 2026, la CCGB acquerra la parcelle YT 17. Les autres seront prochainement acquises par la Communauté de communes.

La vente du terrain 3 sur le plan se déroulera en 2026, à l'issue de la purge du permis de construire déposé au mois de décembre, si tant est que le SDIS accepte une dérogation à ses règles.



## **6.2.ZA Sud Gâtinais**

L'essentiel de l'actualité de cette zone concerne la mise à niveau de la défense incendie. Il est ainsi prévu de travailler conjointement avec le SDIS pour prévoir les aménagements à apporter.

L'acquisition des terrains au-delà de l'autoroute sur les communes de Savigny-sur-Clairis (ZD 102J et ZD 102K) et Piffonds (YC 34) devrait intervenir en 2026 pour un montant de 851 644 € plus rémunération SAFER 91 980 € et indemnité d'éviction 87 634,16 €. Total : 1 031 258,16 € HT.

## **6.3.ZA du Bordeau (Chéroy)**

Aucun développement n'est intervenu depuis la délivrance d'un permis de construire en 2023.

## **6.4.ZA de Domats**

Il semblerait que la CCGB dispose d'un acheteur pour les terrains restant dans cette zone. Ces éléments seront à approfondir en 2026.

## **6.5.ZA de Vallery**

Aucun développement n'est intervenu cette année.

## **7 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ**

DIRECTION : Administration générale

SERVICE : Direction générale

RAPPORTEUR ELU : Jean-François CHABOLLE

RAPPORTEUR SERVICE : François-Régis de CASABAN

<p><b>Synthèse : Il s'agit d'approuver le rapport annuel d'activités de la Communauté de communes pour l'année 2025.</b></p>
--

### **Délibération DEL2026-01-15**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39,

**Vu** le rapport annuel d'activité de la Communauté de communes pour l'année 2025, présenté par le Président,

**Considérant** que ce rapport retrace l'ensemble des actions menées par la Communauté de communes au titre de ses compétences,

**Considérant** qu'il permet aux élus et aux citoyens d'exercer un droit de regard sur le fonctionnement de l'intercommunalité,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport annuel d'activité de la Communauté de communes pour l'année 2025,

**CHARGE** le Président de tout acte en ce sens.

## 8 QUESTION DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et invite les participants au traditionnel repas. Il remercie tous les élus et rappelle que la collectivité ne fonctionne que grâce à l'engagement de chacun.

**Le Président**

**Le secrétaire de séance**



**Jean-François CHABOLLE**

**Laurent BOULMIER**

**Maire de Vallery**

**Maire de Fouchères**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large, irregular loop above it.

## Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

### Liste des délibérations examinées

#### Séance du Conseil communautaire du 30 janvier 2026

- DEL 2026-01-01 RH : création de deux postes dans le grade d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-02 RH : création de deux postes dans le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-03 RH : école de musique : recrutement d'un agent chargé du suivi éducatif : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-04 Assurance 2026 : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-05 Territoires engagés pour la Nature 2026-2028 (TEN) : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-06 Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-07 Numérique responsable : adoption de la feuille de route : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-08 DÉCHETS MENAGERS : remboursement de frais d'huissier : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-09 SANTÉ : avenant au marché de travaux pour le cabinet dentaire à Domats, lot 2 : abstention : 4 (Bernadette DOUBLET, Loïc BARRET, Xavier ROSALIE, Jérôme CORDIER), Contre : 0, Pour : 31
- DEL 2026-01-10 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA Nord Gâtinais : achat des parcelles YT 17K et YT 17J à Fouchères : abstention : 1 (Laurent BOULMIER), Contre : 0, Pour : 34
- DEL 2026-01-11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA Nord Gâtinais : Voirie d'accès à la parcelle YT 56 à Fouchères : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-12 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA Sud Gâtinais : entretien de la STEP des Dornets : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-13 FINANCES : paiements des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-14 FINANCES : redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif 2026 : adoptée à l'unanimité
- DEL 2026-01-15 Rapport annuel d'activités 2025 de la CC du Gâtinais : adoptée à l'unanimité

Présents : David ROUSSEL, Dominique JEULIN, Sylvie GUILPAIN, Jean-Luc BOUGAULT, Philippe DE NIJS, Monique JARRY, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Christian DESCHAMPS, Bernadette DOUBLET, Laurent BOULMIER, Gilles CARIOU, Loïc BARRET, Etienne SEGUELAS, Fred JEAN-CHARLES, Béatrice HIMBRECHTS, Florence BARDOT Patrice MAISON, Xavier ROSALIE, Jean-Luc HENRY, Jérôme CORDIER, Claudine PASQUIER, Philippe DELION, Bruno COUARD, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Annie AMBERMONT, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON.

Date de mise en ligne : 02/02/2026

Auteur : Jean-François CHABOLLE, Président de la CC du Gâtinais